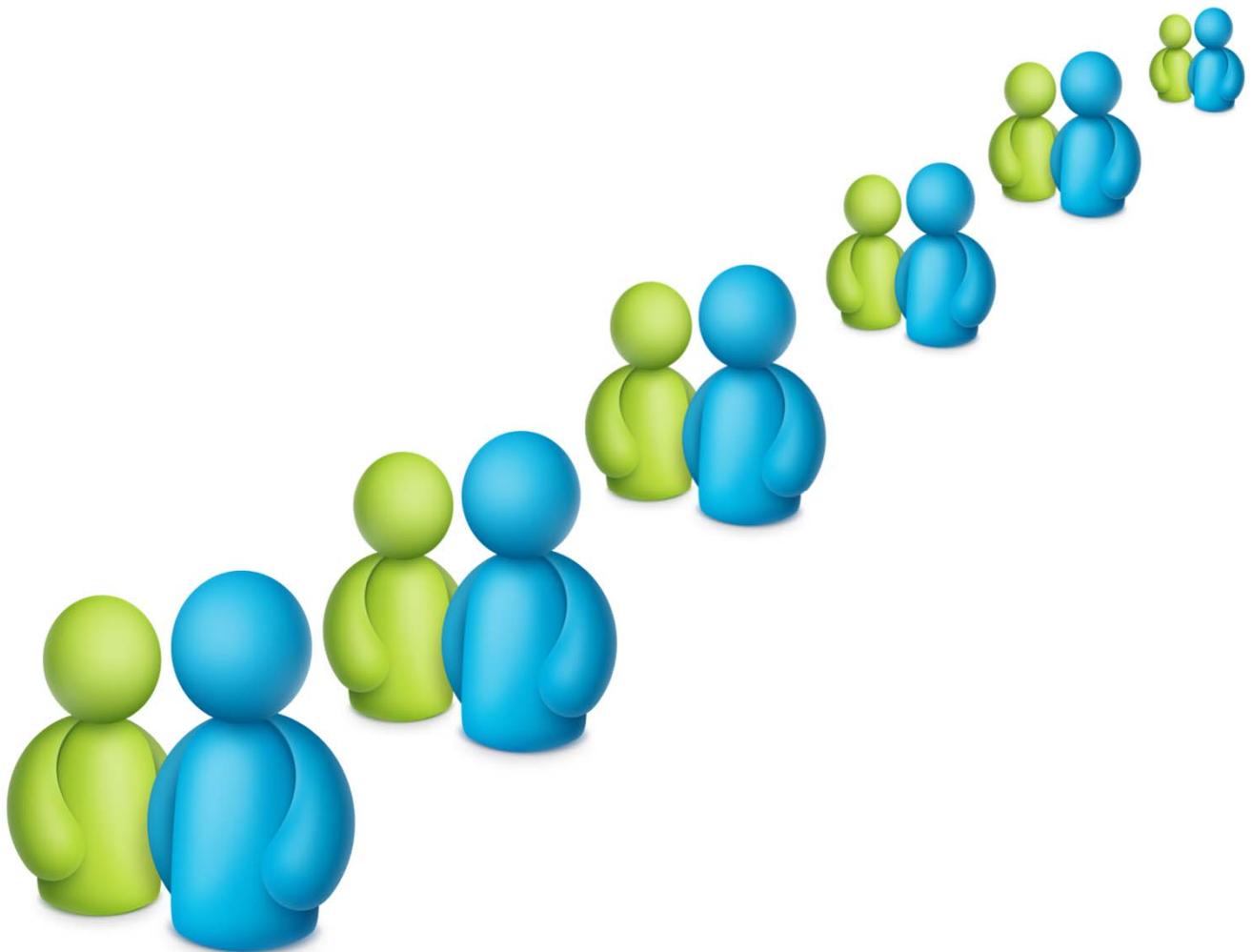


B I L A N

S O C I A L

2014-2015

PERSONNELS GERES DANS LES BASES AGAPE, AGORA ET EPP.



SOMMAIRE

LES EFFECTIFS

| | | |
|---|-----------|----|
| <i>Personnes en activité en 2014-2015.....</i> | <i>p.</i> | 5 |
| <i>Evolution des effectifs des personnels de 2009-2010 à 2014-2015.....</i> | <i>p.</i> | 6 |
| <i>Répartition par sexe, situation administrative et département.....</i> | <i>p.</i> | 7 |
| <i>Les enseignants du 1er degré.....</i> | <i>p.</i> | 8 |
| <i>Les enseignants du 2nd degré.....</i> | <i>p.</i> | 9 |
| <i>Les personnels de direction</i> | <i>p.</i> | 11 |
| <i>Les personnels d'inspection.....</i> | <i>p.</i> | 12 |
| <i>Les personnels d'éducation.....</i> | <i>p.</i> | 13 |
| <i>Les personnels d'orientation.....</i> | <i>p.</i> | 14 |
| <i>Les personnels ATSS.....</i> | <i>p.</i> | 15 |

LA VIE DES PERSONNELS

| | | |
|--|-----------|----|
| <i>Personnels à temps partiels.....</i> | <i>p.</i> | 19 |
| <i>Les congés pour raison de santé</i> | <i>p.</i> | 21 |
| <i>Congés de maladie ordinaire</i> | <i>p.</i> | 23 |
| <i>Les congés longs</i> | <i>p.</i> | 24 |
| <i>Maladies professionnelles et accidents du travail</i> | <i>p.</i> | 25 |
| <i>L'accompagnement des personnels.....</i> | <i>p.</i> | 26 |

LA CARRIERE

| | | |
|---|-----------|----|
| <i>Le recrutement - les concours.....</i> | <i>p.</i> | 29 |
| <i>Les promotions.....</i> | <i>p.</i> | 32 |

LA FORMATION CONTINUE

| | | |
|---|-----------|----|
| <i>La formation des enseignants du 1er degré.....</i> | <i>p.</i> | 37 |
| <i>La formation des enseignants du 2nd degré.....</i> | <i>p.</i> | 39 |
| <i>La formation des personnels ATSS et DIEO</i> | <i>p.</i> | 41 |

LA POLITIQUE SOCIALE

| | | |
|--|-----------|----|
| <i>Bilan de l'action sociale.....</i> | <i>p.</i> | 45 |
| <i>Les aides exceptionnelles.....</i> | <i>p.</i> | 45 |
| <i>Les prestations inter-ministérielles.....</i> | <i>p.</i> | 46 |
| <i>Les prestations d'action sociale d'initiative académique.....</i> | <i>p.</i> | 46 |

ANNEXES

| | | |
|--|-----------|----|
| <i>1. Nomenclature des types de personnels par corps.....</i> | <i>p.</i> | 49 |
| <i>2. Définitions et sigles.....</i> | <i>p.</i> | 50 |
| <i>3. Evolution des effectifs des personnels de 2009-2010 à 2014-2015.....</i> | <i>p.</i> | 51 |

Ce bilan social de l'académie a essentiellement été élaboré à partir de l'application "BSA" (bilan social académique) qui regroupe les données des bases des personnels de l'éducation nationale: AGAPE pour le 1er degré, EPP pour le second degré et AGORA pour les personnels non enseignants. Les personnels recensés sont en activité dans les établissements publics et sont gérés dans les bases de l'éducation nationale, quel que soit l'organisme payeur.

L'extraction utilisée pour ce bilan social a été effectuée à la date d'observation du 1er janvier 2015 sauf pour les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui ont été extraits de l'application à la date du 2 avril 2015 car ils n'étaient pas encore tous saisis dans les bases au 1er janvier 2015. Ce retard de saisie est dû au remplacement des assistants d'éducation auxiliaires de vie scolaire (AED-AVS) par les AESH, cependant il est encore possible que les AESH ne soient **pas tous** présents dans les bases au 2avril 2015 et **leur effectif sera donc considéré comme provisoire.**



Les références nationales précisées à titre indicatif sont extraites du bilan social ministériel de 2013-2014 dont les sources et les modes de calcul peuvent varier.

Avec la participation de:

- la Direction des ressources humaines
- la Division des examens et concours
- les Divisions des personnels
- la Division budgétaire et financière
- les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale
- la Division de la Formation
- la Délégation Académique aux Actions de Formation

LES EFFECTIFS

Les personnels de l'académie de Grenoble, en activité en 2014-2015

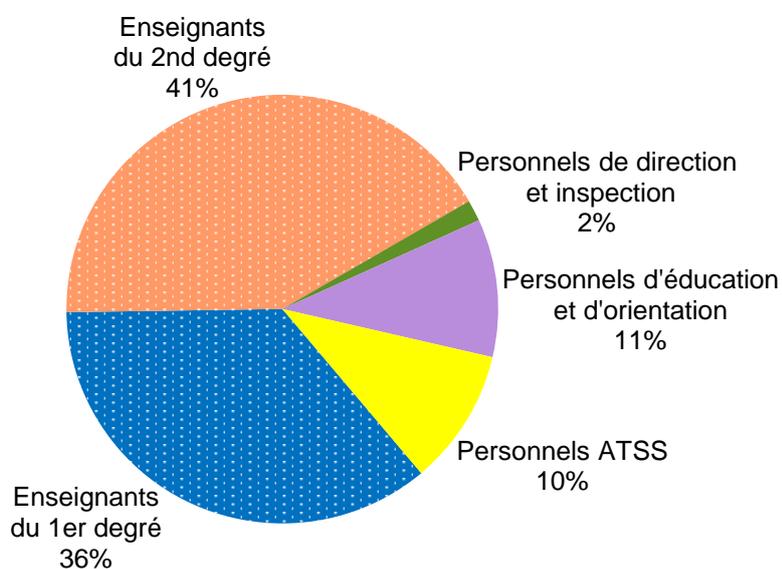
46 333 PERSONNES DANS LE SECTEUR PUBLIC.

Les personnels, gérés dans les bases AGAPE, EPP et AGORA sont classés en 5 groupes:

- le 1er degré
- le 2nd degré
- les personnels de direction et inspection
- les personnels d'éducation et d'orientation
- les ATSS (administratifs, personnels techniques, sociaux et de santé)

| | |
|---|--------|
| Enseignants du 1er degré * | 16 622 |
| Enseignants du 2nd degré * | 19 399 |
| Personnels de direction et inspection | 732 |
| Personnels d'éducation et d'orientation | 4 825 |
| Personnels ATSS | 4 755 |

(1) personnels appartenant à un corps d'enseignant, quelle que soit leur fonction

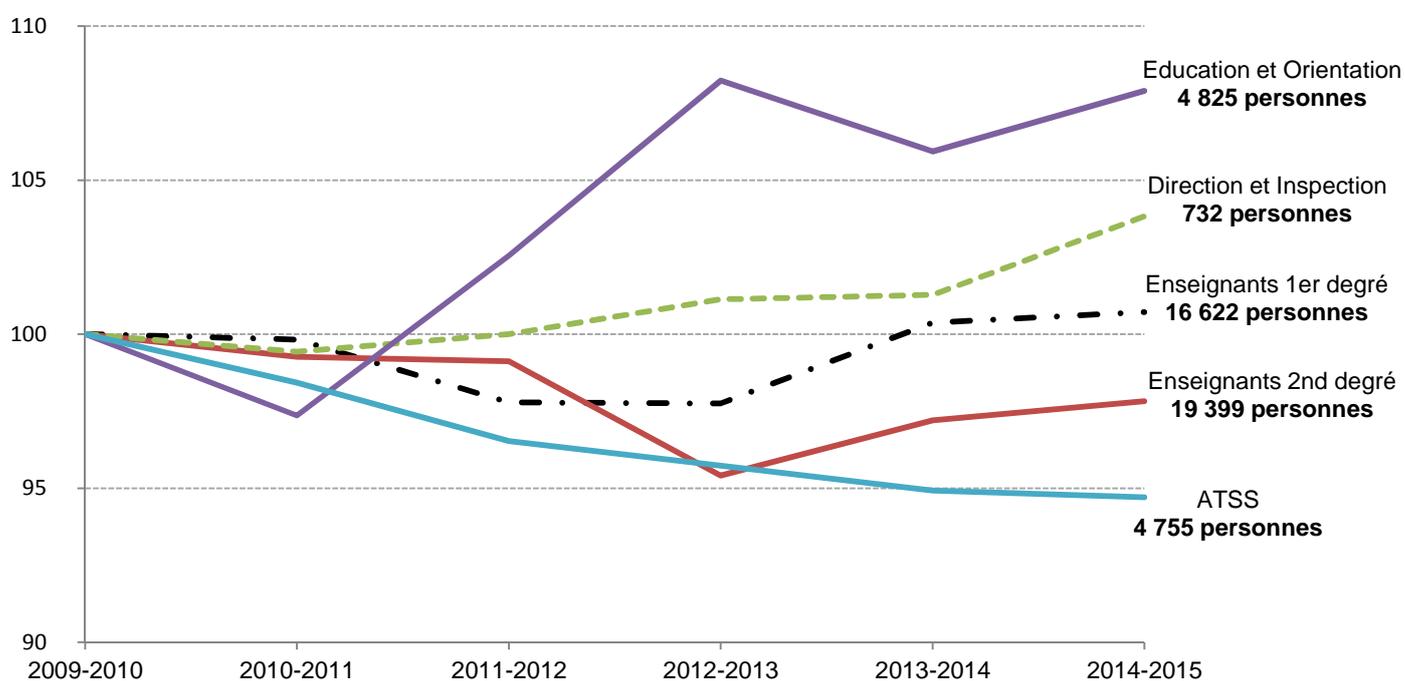


Evolution des effectifs.

Dans l'académie de Grenoble, **l'effectif global** des personnels de l'éducation nationale **a augmenté de 0,6%** entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015.

L'évolution sur cinq ans, présentée ci-dessous, prend en compte, à l'intérieur des groupes, le corps d'appartenance

Evolution en indice, des effectifs de personnels par groupe, depuis 2009-2010.



En 2014-2015, le nombre de personnels **d'éducation et d'orientation est en augmentation** par rapport à l'année 2013-2014 à cause du nombre d'assistants d'éducation (AED) et d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) recrutés à la rentrée 2014. L'effectif des personnels d'orientation reste stable.

Le nombre de personnels de **direction et d'inspection reste stable**. La légère hausse du nombre de personnels de direction observée (+20 personnes) est essentiellement due au fait que des enseignants faisant fonction d'adjoint à un chef d'établissement ont été remplacés par des personnels de direction entrants dans l'académie.

Le nombre **d'enseignants du 1er degré se stabilise (+0,3%)** après l'augmentation de 2,7% observée à la rentrée 2013, qui résultait du recrutement de professeurs des écoles contractuels, admissibles à la session exceptionnelle 2014.

L'effectif des **enseignants du 2nd degré poursuit l'accroissement observé en 2013-2014**, toutefois cette année la hausse est moindre (+0,6% contre +1,9% entre 2012-2013 et 2013-2014). La hausse observée à la rentrée 2013 était essentiellement due aux professeurs du 2nd degré contractuels, admissibles à la session exceptionnelle 2014.

Le nombre de **personnels ATSS se stabilise (-0,2%** soit 11 personnes de moins qu'en 2013-2014).

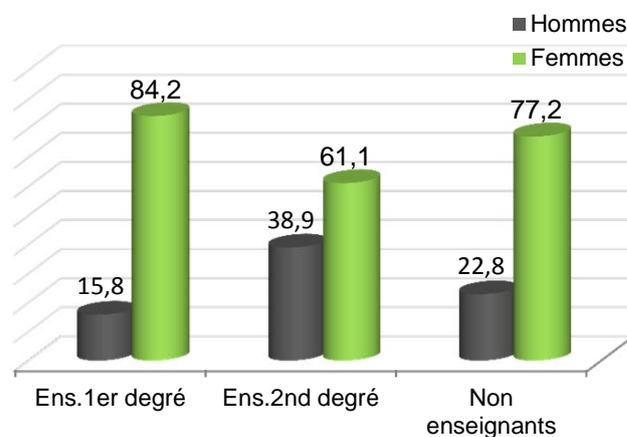
Ensemble des personnels du secteur public.

Répartition par sexe:

En 2014-2015, 73% de femmes
soit 2,5 points de plus que
la moyenne nationale

| | Hommes | Femmes |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Enseignants 1er degré | 2 625 | 13 997 |
| Enseignants 2nd degré | 7 547 | 11 852 |
| Total Enseignants | 10 172 | 25 849 |
| Direction | 317 | 282 |
| Inspection | 75 | 58 |
| Education | 1 158 | 3 531 |
| Orientation | 21 | 115 |
| Administration | 405 | 2 716 |
| Filière technique* | 367 | 617 |
| Médico-sociaux | 12 | 638 |
| Total non enseignants | 2 355 | 7 957 |
| Total général | 12 527 | 33 806 |

*ingénieurs, techniciens, adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service

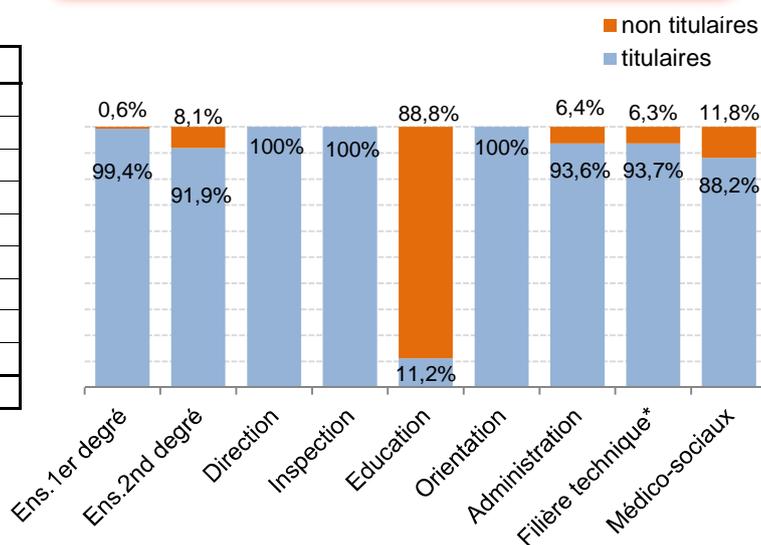


La situation administrative:

87% sont titulaires

| | Non Titulaire | Titulaire |
|----------------------|---------------|---------------|
| Ens. 1er degré | 106 | 16 516 |
| Ens. 2nd degré | 1 567 | 17 832 |
| Direction | | 599 |
| Inspection | | 133 |
| Education | 4 164 | 525 |
| Orientation | | 136 |
| Administration | 199 | 2 922 |
| Filière technique* | 62 | 922 |
| Médico-sociaux | 77 | 573 |
| Total général | 6 175 | 40 158 |

* ingénieurs, techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation, ouvriers et personnels de service



Les effectifs départementaux :

Tous les départements voient leurs effectifs
augmenter légèrement par rapport
au 1er janvier 2014.

| type de personnel | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|--------------------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|-----------------|
| Enseignants 1er degré | 1 407 | 2 544 | 6 566 | 2 162 | 3 943 | 16 622 |
| Enseignants 2nd degré | 1 556 | 2 905 | 8 118 | 2 759 | 4 061 | 19 399 |
| Direction et Inspection | 61 | 99 | 339 | 95 | 138 | 732 |
| Education et Orientation | 480 | 782 | 1 867 | 700 | 996 | 4 825 |
| ATSS * | 280 | 473 | 2 721 | 626 | 655 | 4 755 |
| ENSEMBLE | 3 784 | 6 803 | 19 611 | 6 342 | 9 793 | 46 333 |

* administratifs, personnels techniques, sociaux et de santé

Les enseignants du premier degré public

16 622 personnes

âge moyen 42,4 ans

84,2% sont des femmes

Le **taux de féminisation** des enseignants du premier degré public de l'académie est **légèrement supérieur au taux national** (+0,8 point en 2013-2014).

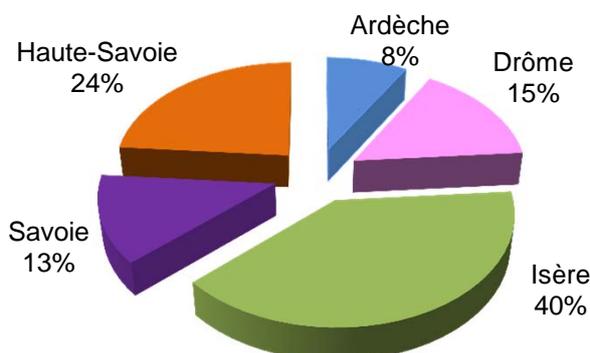
L'âge moyen observé en 2013-2014 est proche de la moyenne nationale.

Répartition départementale des effectifs par corps

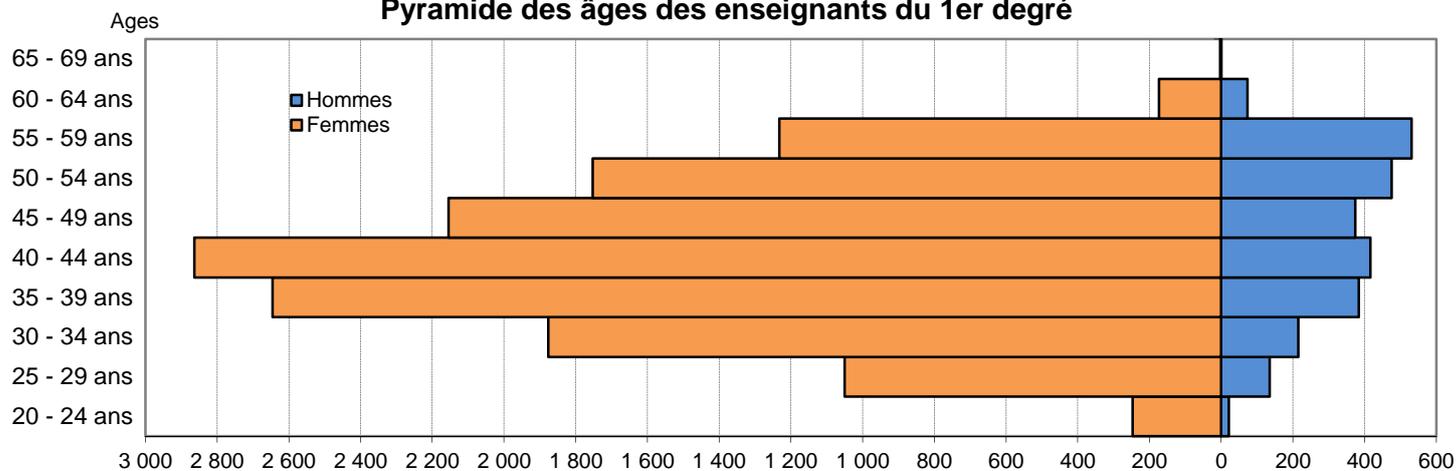
| | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| professeurs des écoles | 1383 | 2519 | 6457 | 2094 | 3824 | 16 277 |
| instituteurs | 21 | 12 | 78 | 27 | 92 | 230 |
| professeurs contractuels (1) | | 11 | 30 | 38 | 25 | 104 |
| autres (2) | 3 | 2 | 1 | 3 | 2 | 11 |
| Ensemble | 1 407 | 2 544 | 6 566 | 2 162 | 3 943 | 16 622 |

(1): la plupart sont des admissibles au concours de professeur des écoles qui n'ont pas été admis mais qui enseignent un jour par semaine

(2) : professeurs d'éducation physique et sportive et contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi.



Pyramide des âges des enseignants du 1er degré



Dans l'académie de Grenoble, la part des moins de 30 ans est inférieure de 2,7 points à la moyenne nationale (France métropolitaine et DOM) observée en 2013-2014; celle des 50 ans et plus est supérieure de 1,6 points à la moyenne nationale.

Suite à la réforme des conditions de départ à la retraite, la part des enseignants âgés de 60 et plus, est passée de 0,9% en 2011-2012 à 1,5% en 2014-2015.

L'âge moyen des hommes est de près de 4 ans supérieur à celui des femmes (respectivement 45,6 ans et 41,8 ans).

Les enseignants du second degré public

19 399 personnes

âge moyen 44,3 ans

61% de femmes

Le **taux de féminisation** des enseignants du 2nd degré public de l'académie était de **près de 2 points supérieur à la moyenne nationale** en 2013-2014.

L'**âge moyen observé** en 2013-2014 est **légèrement supérieur à la moyenne nationale** (+0,2 ans).

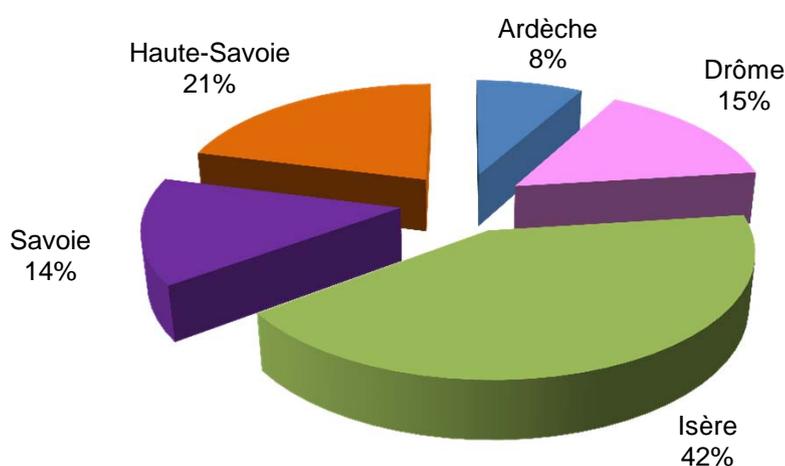
Répartition départementale des effectifs d'enseignants.

| Corps | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| certifiés | 881 | 1605 | 4556 | 1474 | 2426 | 10 942 |
| professeurs des lycées professionnels (PLP) | 239 | 455 | 949 | 424 | 380 | 2 447 |
| agrégés et prof de chaire supérieure | 126 | 335 | 1168 | 356 | 530 | 2 515 |
| professeurs non titulaires (1) | 113 | 163 | 621 | 158 | 267 | 1 322 |
| professeurs et chargés d'enseignement d'EPS | 115 | 207 | 548 | 198 | 287 | 1 355 |
| professeurs des écoles (2) | 43 | 86 | 169 | 90 | 93 | 481 |
| Intervenants de langue (3) | 27 | 39 | 84 | 43 | 52 | 245 |
| P.E.G.C et adjoints d'enseignement | 12 | 15 | 23 | 16 | 26 | 92 |
| Ensemble | 1 556 | 2 905 | 8 118 | 2 759 | 4 061 | 19 399 |

(1) maitres auxiliaires et professeurs contractuels

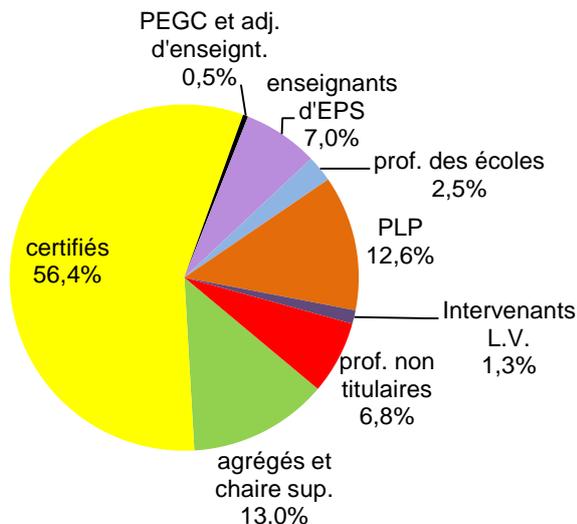
(2) enseignant en collège

(3) assistants de langue vivante recrutés localement et assistants étrangers

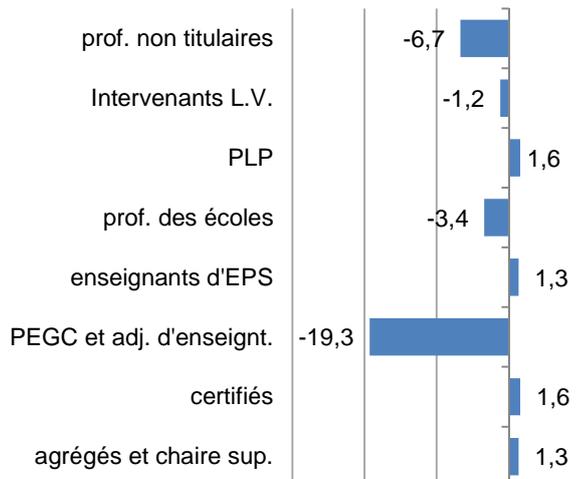


Les enseignants du 2nd degré, selon le corps d'appartenance.

Répartition en 2014-2015.



Variation, en %, des effectifs entre les rentrées 2013 et 2014.



8,1 % des enseignants ne sont pas titulaires.

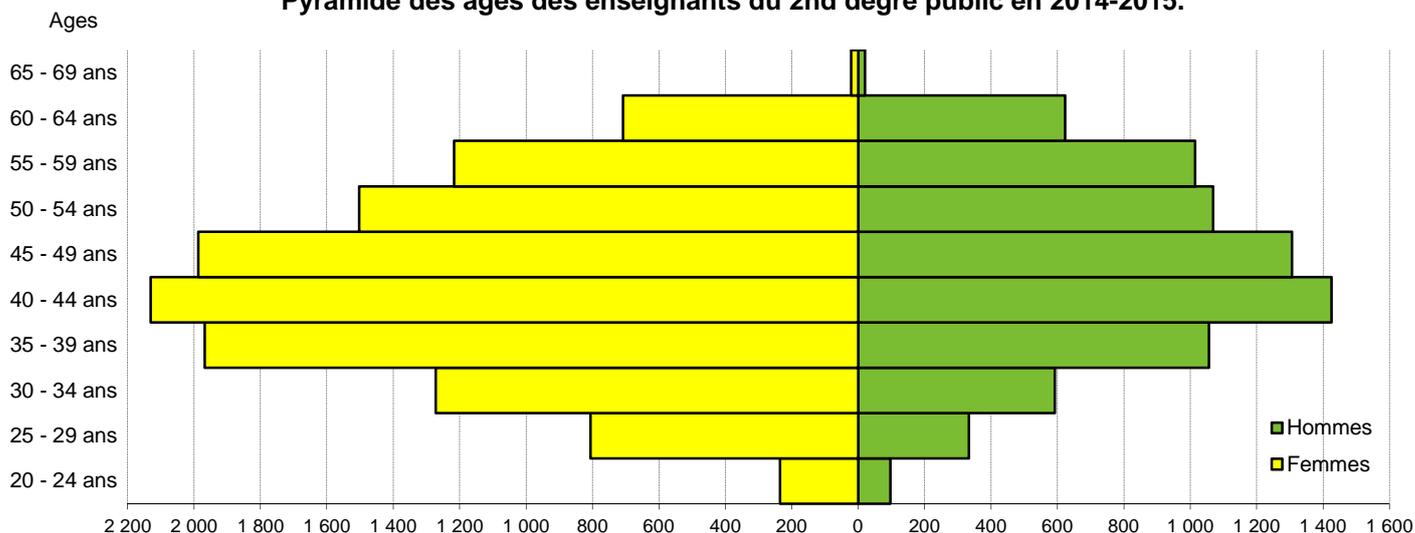
Au niveau national en 2013-2014, 7,5% des enseignants du second degré public n'étaient pas titulaires.

Si la part des intervenants en langues vivantes est stable depuis 3 ans, celle des professeurs non titulaires a augmenté de 1,2 points.

Les corps des professeurs de lycée professionnel et celui des professeurs certifiés enregistrent la plus forte hausse relative (+1,6% par rapport à 2013-2014).

Le nombre de professeurs non titulaires est en baisse par rapport à 2013-2014 suite à la titularisation des contractuels admissibles à la session exceptionnelle de 2014.

Pyramide des âges des enseignants du 2nd degré public en 2014-2015.



Dans l'académie de Grenoble, la part des enseignants du 2nd degré âgés de moins de 30 ans est inférieure de 2 points à la moyenne nationale (France métropolitaine et DOM) observée en 2013-2014; celle des 50 ans et plus est supérieure de 2,8 points à la moyenne nationale.

La part des enseignants âgés de 60 et plus est passée de 5,5 % en 2011-2012 à 7% en 2014-2015.

L'âge moyen des hommes est de 2 ans supérieur à celui des femmes (respectivement 45,6 ans et 43,6 ans).

Les personnels de direction

599 personnes
53% d'hommes
Age moyen: 51,9 ans

La part des femmes (47%) a augmenté de 1 point par rapport à l'année scolaire 2013-2014.

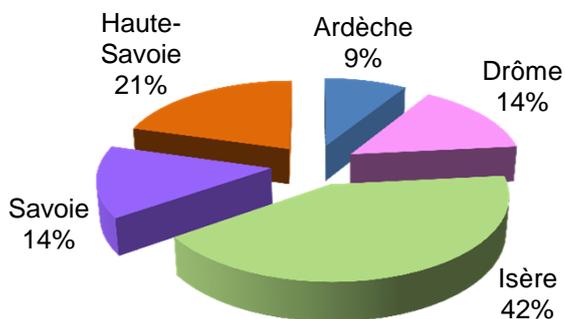
Elle est comparable à celle observée au niveau national en 2013-2014.

L'âge moyen est supérieur de 1,5 ans à l'âge moyen de ce corps au niveau national (50,4 ans en 2013-2014).

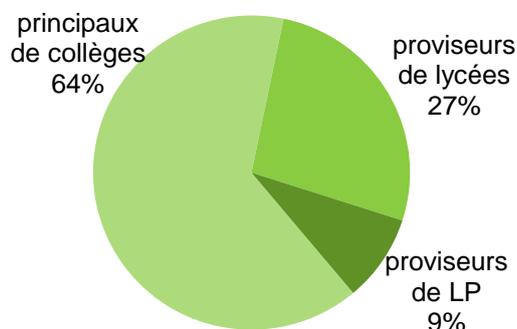
| | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|------------------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|--------------|------------|
| principaux de collèges et adjoints | 35 | 51 | 161 | 53 | 81 | 381 |
| proviseurs de lycées et adjoints | 13 | 25 | 70 | 19 | 31 | 158 |
| proviseurs de LP et adjoints | 5 | 10 | 16 | 11 | 11 | 53 |
| autres * | | 1 | 4 | 2 | | 7 |
| Ensemble | 53 | 87 | 251 | 85 | 123 | 599 |

*: directeurs d'EREA ou personnels rattachés au rectorat de Grenoble.

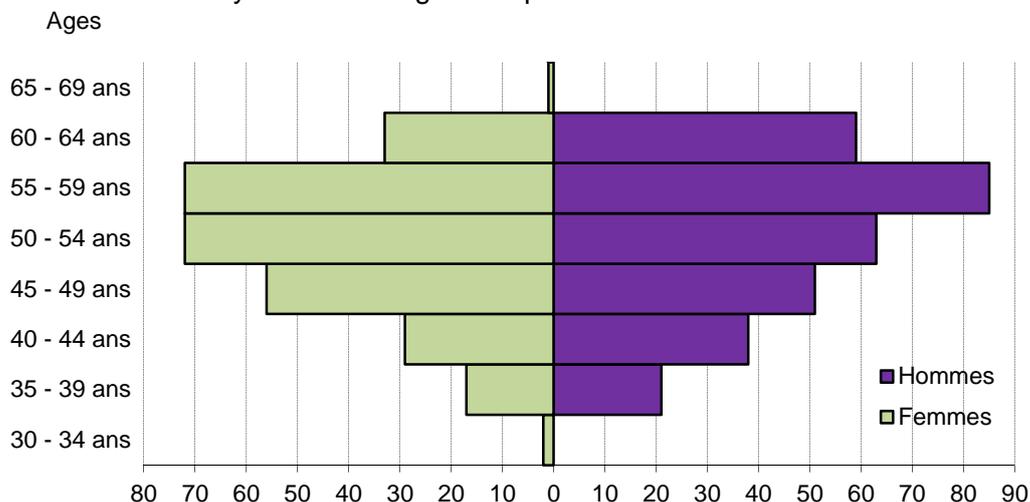
Répartition départementale



Répartition par emploi



Pyramide des âges des personnels de direction en 2014-2015.



La part des 50 ans et plus est de 64,3%, soit 8,4 points de plus que celle observée pour la France (55,9% en 2013-2014).

La moyenne d'âge des femmes est de 51,6 ans, celle des hommes est de 52,2 ans.

Les personnels d'inspection

133 personnes

56% d'hommes

Age moyen 53,3 ans

La part des femmes (43,6%) est égale à celle observée pour la France en 2013-2014.

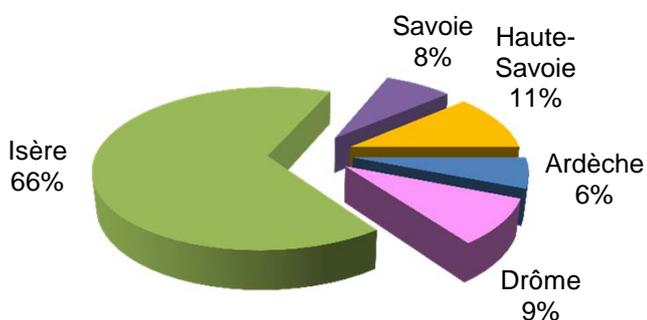
La moyenne d'âge des inspecteurs de l'académie est supérieure de 0,5 ans à celle de l'ensemble de la France.

| | Ardèche | Drôme | Isère (2) | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|--|----------|-----------|-----------|-----------|--------------|------------|
| inspecteurs de l'éducation nationale (1) | 8 | 12 | 43 | 10 | 15 | 88 |
| inspecteurs pédagogiques régionaux | | | 45 | | | 45 |
| Ensemble | 8 | 12 | 88 | 10 | 15 | 133 |

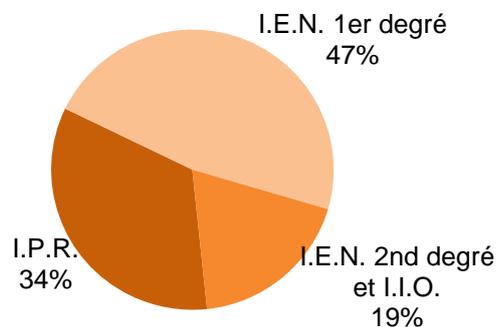
(1) y compris les inspecteurs de l'éducation nationale - inspecteurs de l'enseignement technique et les inspecteurs d'information et d'orientation.

(2): les inspecteurs d'académie -inspecteurs pédagogiques régionaux sont tous rattachés au rectorat de Grenoble

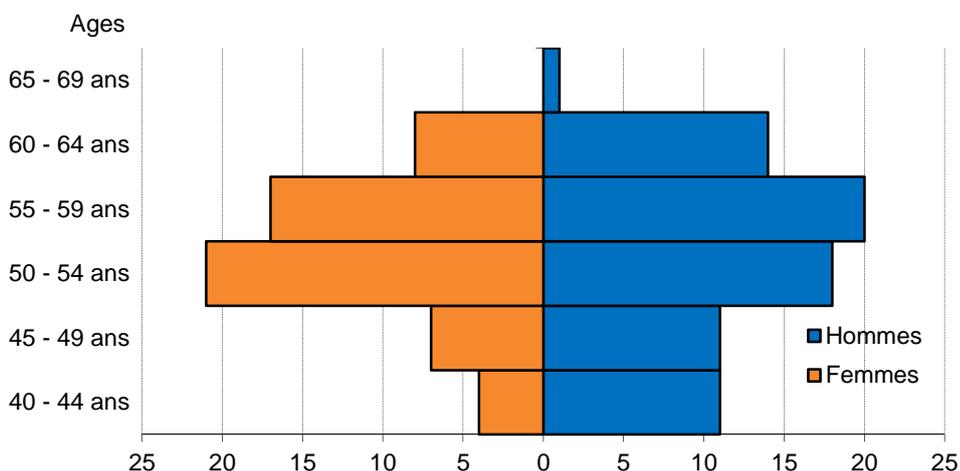
Répartition départementale



Répartition par emploi



Pyramide des âges des personnels d'inspection en 2014-2015.



Dans l'académie, **trois inspecteurs sur quatre ont 50 ans ou plus. C'est 3,8 points de plus que la moyenne française (71,3% en 2013-2014).**

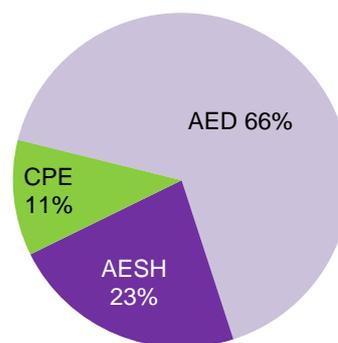
La moyenne d'âge des femmes est de 53,5 ans, celle des hommes de 53,1 ans.

Les personnels d'éducation

4 689 personnes*

âge moyen : 37 ans

3 sur 4 sont des femmes



** Les personnes appartenant au nouveau corps des accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) ont été saisies tardivement dans les bases des personnels; ce bilan social prend en compte ceux qui étaient*

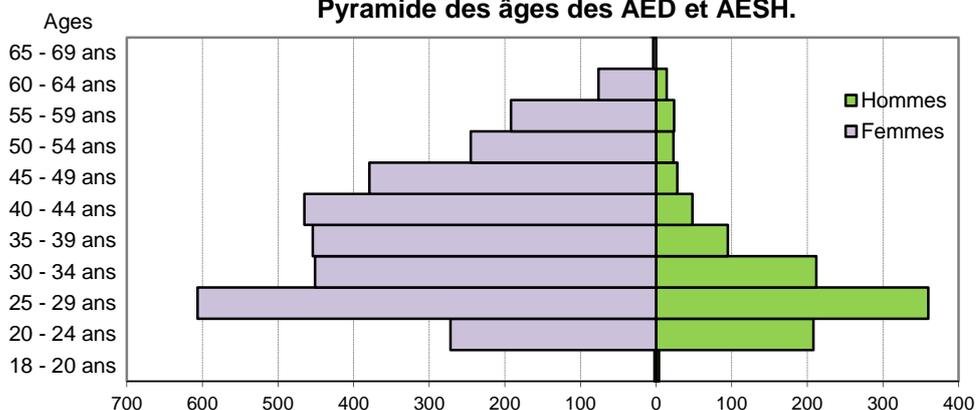
Les **assistants d'éducation (AED)** assistent le CPE (conseiller principal d'éducation) dans différentes missions auprès des élèves : encadrement, surveillance, aide à l'accueil, aide à l'utilisation des nouvelles technologies et participation à toute activité éducative, sportive, sociale ou culturelle. Les postes d'assistants d'éducation sont prioritairement réservés aux étudiants post-bac et notamment aux boursiers, ils sont souvent employés à temps partiel afin de concilier leurs études et leur emploi.

Les **accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH)** doivent être titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. Actuellement, il s'agit principalement des diplômes suivants : diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou mention complémentaire aide à domicile. Ces trois diplômes vont être prochainement remplacés par un diplôme professionnel unique. Les personnes ayant exercé pendant au moins deux ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap peuvent être dispensées de la condition de diplôme. Ce corps ne compte que 3 % d'hommes.

Les AED et les AESH signent un contrat à durée déterminée (ce qui leur donne un statut d'agent non titulaire de l'état).

| | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|------------------------------------|------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| AED et AESH | 413 | 685 | 1 598 | 597 | 871 | 4 164 |
| conseillers principaux d'éducation | 54 | 77 | 210 | 83 | 101 | 525 |
| Ensemble | 467 | 762 | 1 808 | 680 | 972 | 4 689 |

Pyramide des âges des AED et AESH.

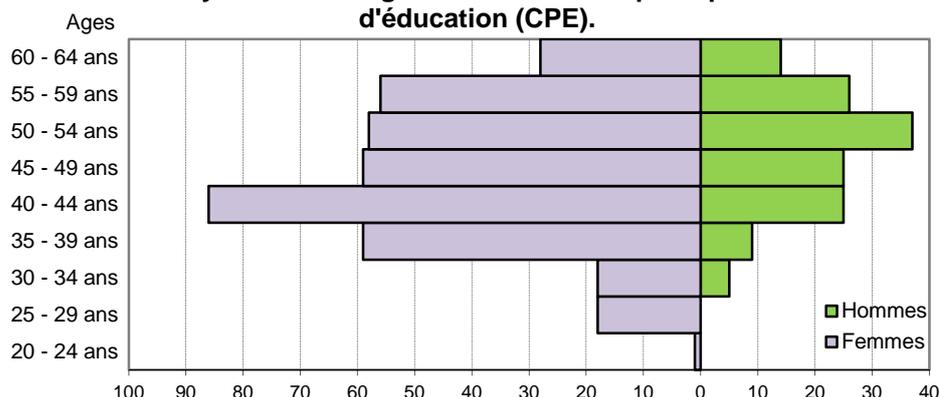


De par leurs conditions de recrutement, les assistants d'éducation sont jeunes (âge moyen 32 ans); les AESH ont en moyenne 44 ans.

La moyenne d'âge de l'ensemble de ces personnels est de 35 ans pour l'académie et de 32,2 ans au niveau national (observation 2013-2014).

Un sur trois a moins de 30 ans; un sur sept a plus de 50 ans.

Pyramide des âges des conseillers principaux d'éducation (CPE).



73% des CPE sont des femmes.

L'âge moyen est de 47,1 ans; celui des femmes est inférieur de près de 4 ans à celui des hommes.

Au niveau national, la moyenne d'âges des CPE observée en 2013-2014 est de 44,5 ans.

2 CPE sur 5 ont 50 ans et plus; la part des moins de 30 ans est

Les personnels d'orientation.

136 personnes

âge moyen: 48,4 ans

près de 85% de femmes

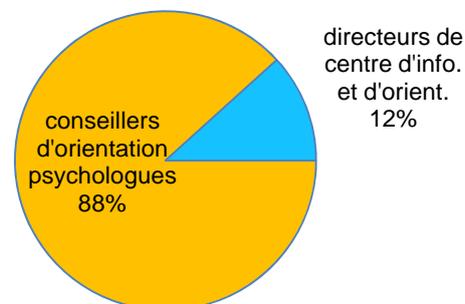
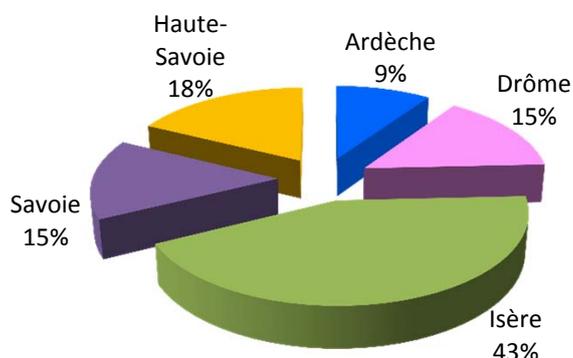
Les conseillers d'orientation psychologues (COP) sont recrutés sur concours parmi les titulaires d'une licence en psychologie; ils représentent la majorité des personnels d'orientation.

Le corps des personnels d'orientation compte également les directeurs de Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

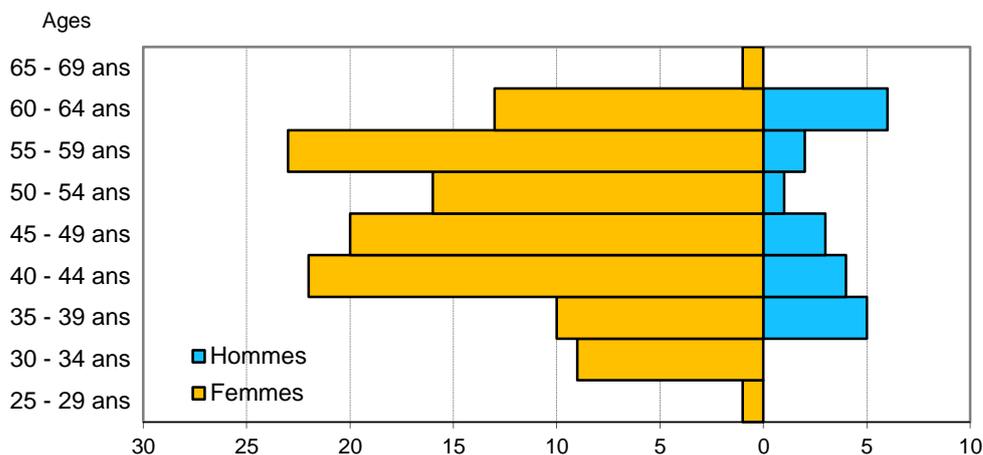
L'académie de Grenoble recrute également, dans le corps des professeurs contractuels, des personnes dont la fonction est "orientation"; mais ces derniers sont comptabilisés avec les enseignants du second degré.

| | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|------------|
| conseillers d'orientation psychologues | 11 | 17 | 52 | 19 | 21 | 120 |
| directeurs de centre d'info. et d'orient. | 2 | 3 | 7 | 1 | 3 | 16 |
| Ensemble | 13 | 20 | 59 | 20 | 24 | 136 |

Répartition départementale



Pyramide des âges des personnels d'orientation.



L'âge moyen des personnels d'orientation est de 2,4 ans supérieur à la moyenne nationale (46 ans en 2013-2014).

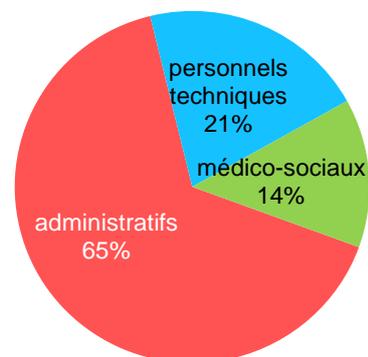
Plus de 45% des personnels d'orientation ont 50 ans et plus; c'est 6,9 points de plus que pour la France (donnée 2013-2014 : 38,7%).

Les administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (ATSS)

4 755 personnes

âge moyen: 48,3 ans

près de 84% de femmes



Entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2014, les effectifs de personnels ATSS ont **diminué de 0,9 point pour l'académie de Grenoble et de 1,6 points pour l'ensemble de la France** (métropole et DOM).

Au 1er janvier 2015, le nombre de personnels ATSS de l'académie de Grenoble décroît légèrement (-0,2%) par rapport au 1er janvier 2014.

A l'intérieur du corps des ATSS, on observe une baisse d'une cinquantaine de personnels administratifs, presque entièrement compensée par un accroissement du nombre de personnels techniques.

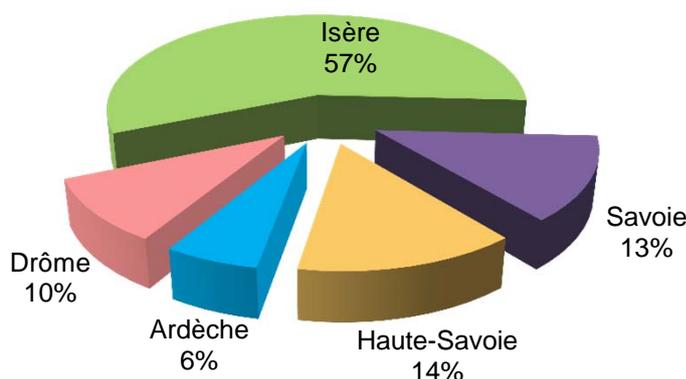
Le nombre de personnels médico-sociaux diminue légèrement (-1,4%).

Les effectifs par fonction.

| | Nombre de personnes | | | | | | part des femmes |
|-----------------------|---------------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------|-----------------------|
| | Ardèche | Drôme | Isère | Savoie | Haute-Savoie | Académie | Ecart Académie-France |
| administratifs | 191 | 319 | 1715 | 442 | 454 | 3 121 | +3,8 points |
| personnels techniques | 29 | 51 | 739 | 93 | 72 | 984 | +7 points |
| médico-sociaux | 60 | 103 | 267 | 91 | 129 | 650 | +2,6 points |
| Ensemble | 280 | 473 | 2 721 | 626 | 655 | 4 755 | +1,8 points |

* y compris les techniciens de laboratoire intégrés dans le corps des techniciens de recherche et de formation au 01/01/2012.

Le détail des corps des personnels par fonction se trouve en annexe.



Répartition des titulaires par catégorie de la fonction publique (A, B, C).

| catégorie | A | B | C |
|----------------------|-------|-------|-------|
| France + DOM * | 28,9% | 27,2% | 43,9% |
| Académie de Grenoble | 23,3% | 23,6% | 53,0% |

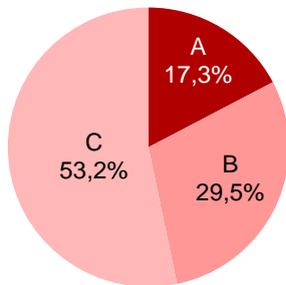
L'académie de Grenoble compte davantage de personnels de catégorie C que la France (métropole et DOM)

* source bilan social ministériel 2013-2014 publié en mars 2015.

Seuls les personnels titulaires sont présents dans les tableaux de cette page.

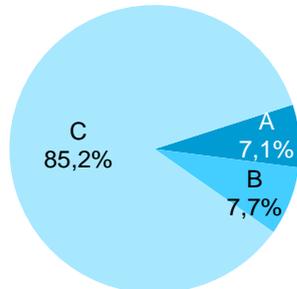
En janvier 2015, dans l'académie de Grenoble, les **personnels ATSS non titulaires** représentent **7%** des personnels de ce groupe.

Administratifs
(2 922 personnes)



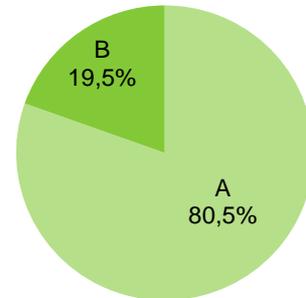
93,6% des personnels administratifs sont titulaires. Un sur six est de catégorie A; un sur trois de catégorie B. Plus de la moitié d'entre eux appartiennent à la catégorie C.

Ingénieurs, techniciens et adjoints techniques
(922 personnes)



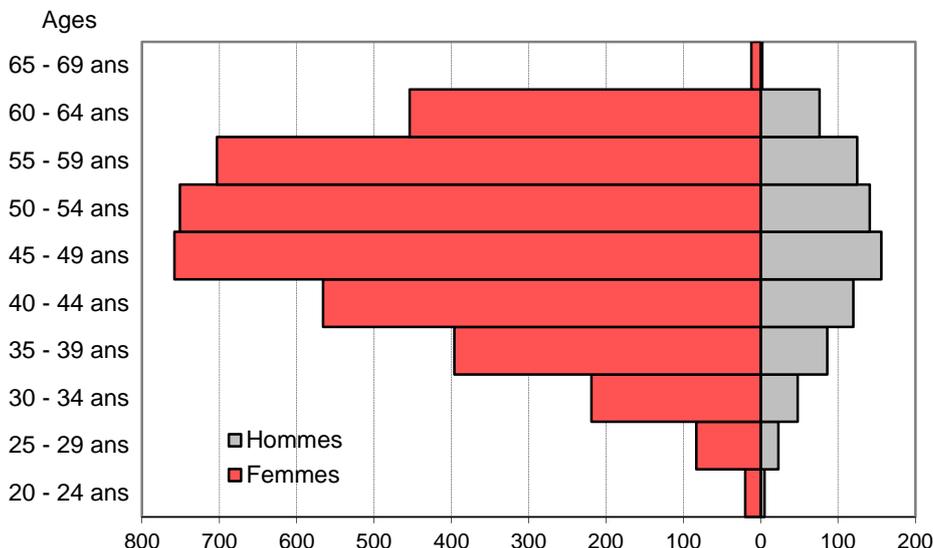
On compte 93,7% de titulaires parmi les personnels techniques. Cinq sur six appartiennent à la catégorie C car elle inclut les adjoints techniques de laboratoire des universités.

Médico-sociaux
(573 personnes)



Plus de 88% des personnels médico-sociaux sont titulaires. Quatre sur cinq appartiennent à la catégorie A. Les personnels de catégorie B sont des assistants sociaux. Aucun titulaire n'appartient à la catégorie C.

Pyramide des âges des personnels ATSS.



Dans l'académie de Grenoble, la part des moins de 30 ans est de 2,8 %, soit inférieure de près de 2 points à la moyenne nationale (4,7% en 2013-2014 pour la France métropolitaine et DOM). La part des 50 ans et plus est 47,7% soit 3,7 points au dessus de la moyenne nationale observée en 2013-2014.

L'age moyen des femmes est de 48,5 ans, celui des hommes de 47,7 ans.

LA VIE DES PERSONNELS

La quotité de temps de travail

taux académique de temps partiel
de l'ensemble des enseignants 15,4%

taux national* de temps partiel
de l'ensemble des enseignants 12,9%

* en 2013-2014

Les quotités de temps partiel varient de façon quasi-continue entre 50 et 90%; elles ont été regroupées par classe.

Enseignants du 1er degré

19,2% des enseignants titulaires du 1er degré de l'académie de Grenoble travaillent à temps partiel.

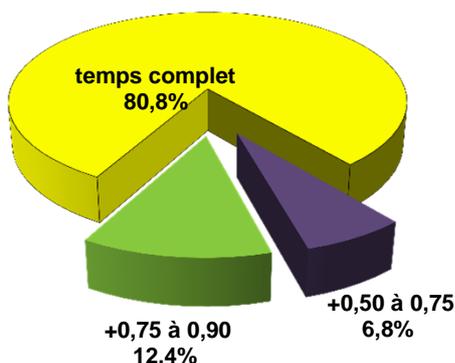
Parmi eux, deux sur cinq ont obtenu un temps partiel de droit.

Les femmes sont 22% à travailler à temps partiel et les hommes moins de 5%.

La part du temps complet a augmenté de 0,2 point par rapport au 1er janvier 2014.

NB: à cause de leur spécificité (cf p.8) , les 104 professeurs contractuels ont été écartés de cette répartition.

Au niveau national, en 2013-2014, 13,6% des enseignants du 1er degré étaient à temps partiel.



Enseignants du 2nd degré

Dans l'académie de Grenoble, **13,1% des enseignants titulaires du second degré travaillent à temps partiel.**

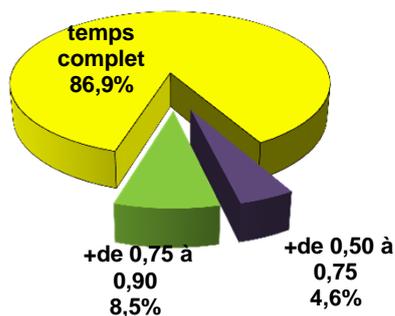
Parmi eux une personne sur trois a un temps partiel de droit.

Les enseignants contractuels (qui représentent 8% des enseignants du 2nd degré) sont **1,3% à avoir choisi de travailler à temps partiel ; près de 43% ont un contrat à temps incomplet; plus de la moitié sont à temps complet.** Les contractuels à "temps incomplet" n'ont pas choisi de travailler à temps partiel.

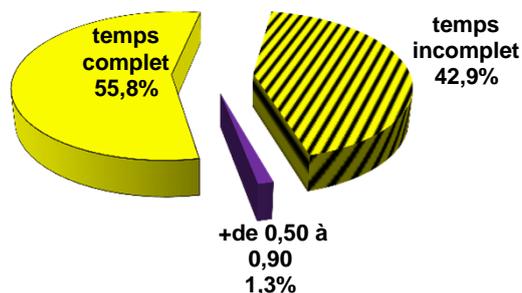
Pour l'ensemble des enseignants du 2nd degré, 16,4% des femmes et 5,4% des hommes sont à temps partiels .

La proportion d'enseignants à temps complet est stable par rapport à l'année scolaire 2013-2014 (environ 87%).

Titulaires



Contractuels

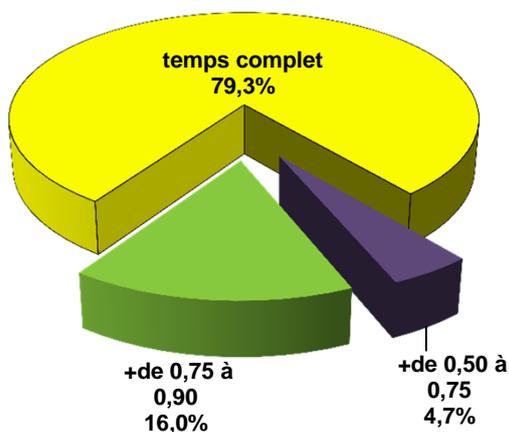


ATSS et DIEO (personnels de direction, inspection, éducation, orientation)

Dans l'académie de Grenoble, au cours de l'année scolaire 2014-2015, **38,4% de l'ensemble des personnels ATSS et DIEO travaillent à temps partiel (titulaires) ou incomplet (contractuels).**
En 2013-2014, le taux de temps partiel (y c. incomplet) national correspondant était de 40,9%.

Dans l'académie de Grenoble, comme pour l'ensemble de la France, **les personnels de direction et d'inspection sont tous à temps complet.**

Titulaires



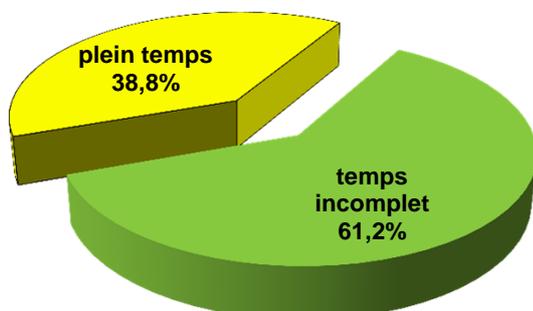
Le temps partiel des titulaires s'élève à 20,7% soit 0,5 point de moins qu'au 1er janvier 2014.

Un sur six a un temps partiel de droit.

Parmi les titulaires, 26% des femmes sont à temps partiel; les hommes sont à peine 3% à travailler à temps partiel. C'est la part des femmes à temps partiel qui a baissé de 0,6 point par rapport à 2013-2014; celle des hommes est restée stable.

Au niveau national, 13,2% des titulaires ATSS et DIEO étaient à temps partiel en 2013-2014.

Contractuels



En 2014-2015, le taux académique de **contractuels ATSS et DIEO travaillant à temps incomplet est de 61,2%.**

95 % des contractuels à temps incomplet sont des AED et AESH, les contractuels "10 mois" représentent les 5% restants.

Les congés pour raison de santé en 2013-2014

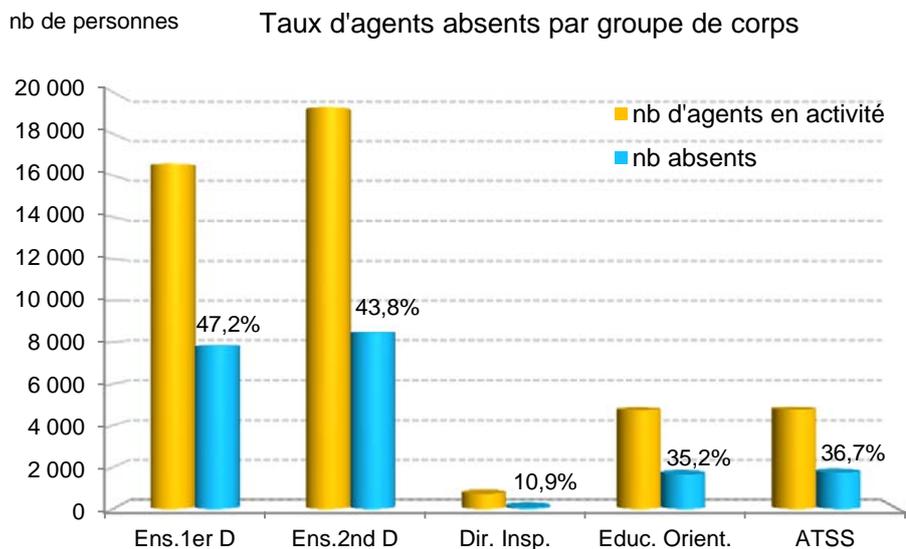
43% des personnels ont posé au moins un congé pour raison de santé

⇒ 45,4% des enseignants
⇒ 34,2% des non-enseignants

Les congés pour raison de santé regroupent les congés de maternité, de paternité, d'adoption et de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour inaptitude physique temporaire et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.

En 2013-2014, dans l'académie de Grenoble, un peu moins de 20 000 agents ont pris au moins un congé pour raison de santé. C'est le principal motif d'absence.

Les personnels absents pour raison de santé pendant l'année scolaire 2013-2014.

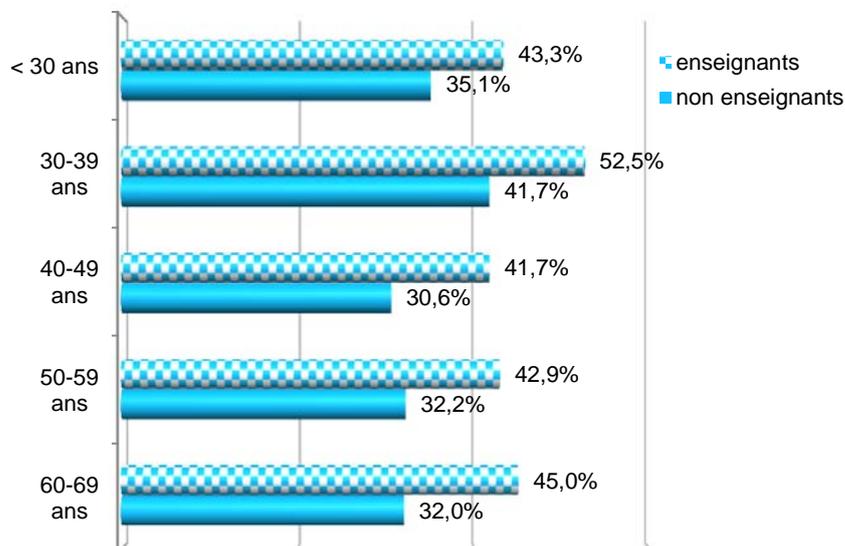


Le taux d'absents est le rapport entre le nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois entre le 2 septembre 2013 et le 1er septembre 2014 et le nombre total de personnes en position d'activité pendant cette même année scolaire.

Au niveau national, le taux d'absents pour raison de santé était de 44,4% pour l'année 2012-2013 (46,5% pour les enseignants et 32,8% pour les non-enseignants).

Répartition par tranche d'âges des taux d'absents (ensemble des personnels).

Comme au niveau national, les 30-39 ans de l'académie de Grenoble sont les plus nombreux à poser un congé pour raison de santé tandis que les 40-49 ans sont les moins absents pour raison de santé. Quel que soit l'âge, les enseignants sont plus souvent absents que les non-enseignants.



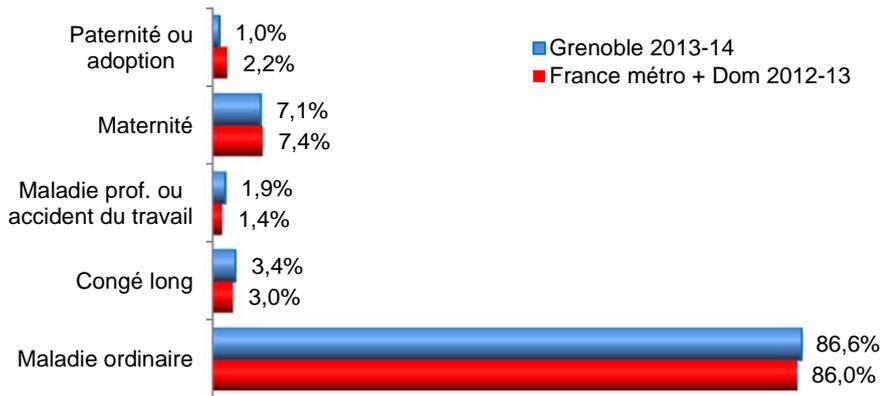
Répartition des absences pour raison de santé selon le motif de congé.



Ce sont les absences qui sont analysées ici et non le nombre d'agents absents. Un agent est compté autant de fois qu'il a été absent.

880 000 jours d'absence
durée moyenne d'une absence : 20,6 jours

**Répartition des absences selon le type de congé.
Académie de Grenoble et France métropolitaine + DOM.**



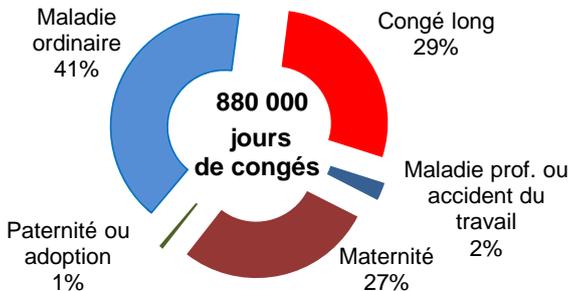
La part des congés de maladie ordinaire observée dans l'académie en 2013-2014 (soit 86,6% des congés pour raison de santé) est supérieure de 0,6 point à la moyenne nationale de 2012-2013. De même, les congés longs et les maladies professionnelles et accidents du travail sont un peu plus nombreux qu'au niveau national (environ +0,4 point par rapport à la moyenne nationale de 2012-2013).

La part des congés de maternité est légèrement inférieure à la moyenne nationale (-0,3 point), celle des congés de paternité et d'adoption est inférieure de 1,2 points à la moyenne française observée en 2012-2013.

Répartition des jours de congés pour raisons de santé selon le motif de congé

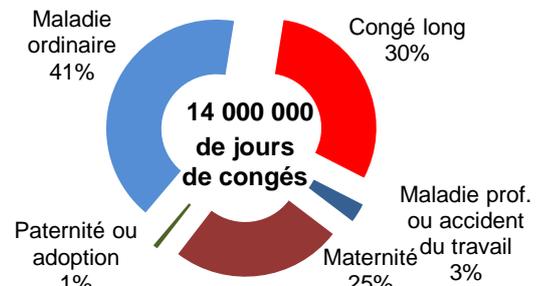
Bien qu'observées sur deux années scolaires successives, les répartitions nationale et académique des jours de congés pour raison de santé sont similaires.

Académie de Grenoble. 2013-2014



Source: BSA absences 2013-2014

France métropolitaine et DOM. 2012-2013



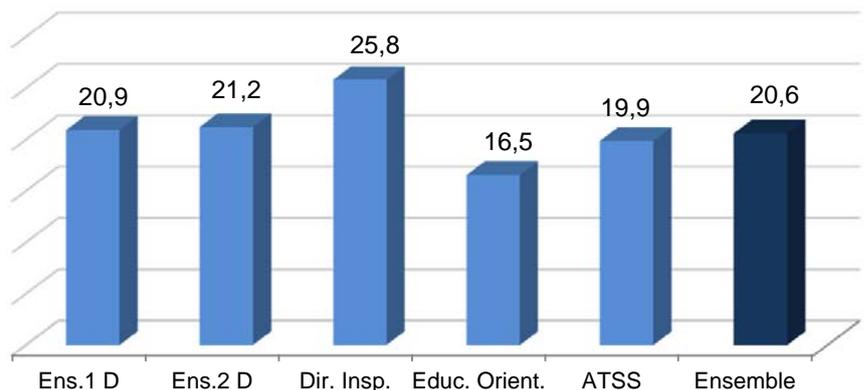
Source: MENESR-DEPP fichiers de congés EPP-Agape-Agora

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé

Définition:

La **durée moyenne** des absences pour raisons de santé est le **nombre total de jours d'absence rapporté au nombre de congé pris pour ce motif.**

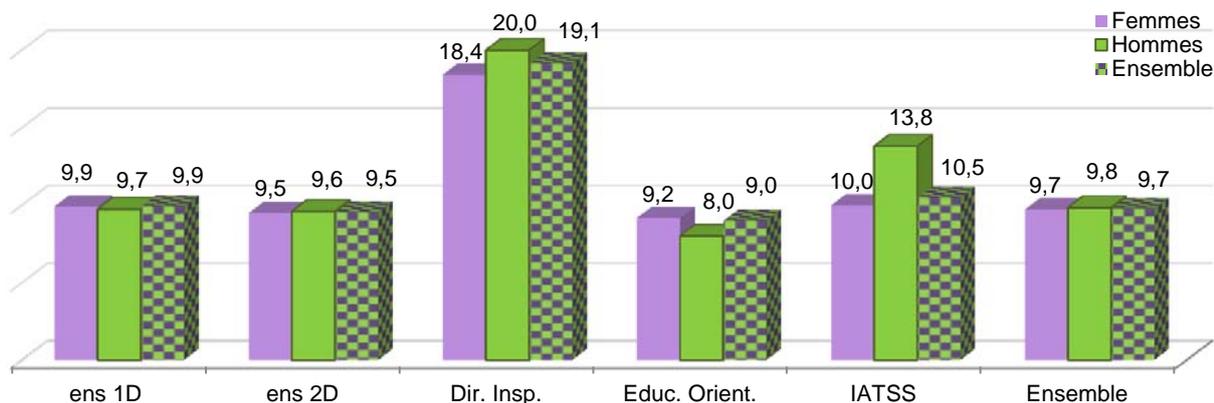
Les personnels de direction et inspection sont ceux qui posent le moins de congés pour raison de santé (une personne sur dix) mais la durée moyenne de leur absence est la plus longue (près de 26 jours).



Les congés de maladie ordinaire.

360 000 jours d'absence
durée moyenne d'une absence: 9,7 jours

La durée moyenne des absences pour maladie ordinaire est **le rapport du nombre total de jours d'absence pour maladie ordinaire sur le nombre d'absences pour ce même motif.**



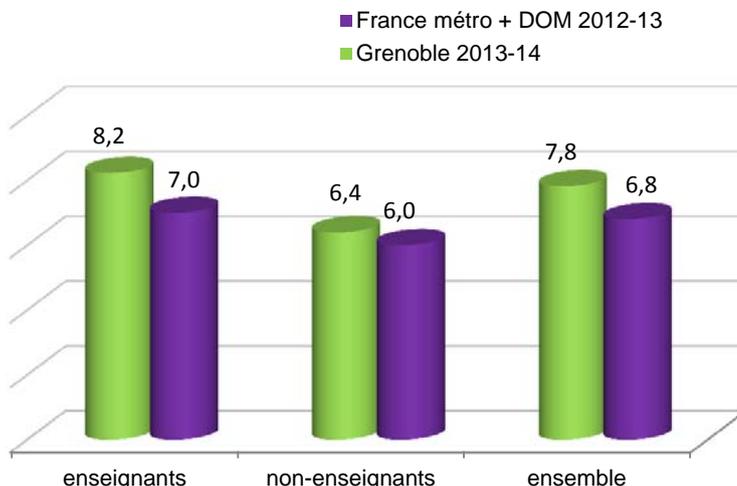
Comme pour l'ensemble des congés pour raison de santé, les personnels de direction et inspection sont ceux dont les congés pour maladie ordinaire durent en moyenne le plus longtemps (19 jours). Les personnels d'éducation et orientation se situent un peu au dessous de la moyenne (9 jours); les congés pour maladie ordinaire des personnels ATSS durent en moyenne 10,5 jours.

Pour l'ensemble des personnels, les durées des congés posés par les hommes ou les femmes sont très proches, mais elles peuvent présenter des écarts plus significatifs selon les groupes. Ainsi parmi les personnels ATSS, la durée moyenne des congés pris par les hommes excède de près de 4 jours celle des congés pris par leurs collègues féminines tandis que pour les personnels d'éducation et d'orientation, on constate que la durée moyenne des congés pris par les femmes est supérieure de 1,2 jours à celle des hommes.

Durée des congés pour maladie ordinaire, rapportée à tous les agents. Académie de Grenoble et France.

Note de lecture: rapporté à tous les agents, le nombre moyen de jours de congé posés pour maladie ordinaire est de **7,8 jours pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble** en 2013-2014.

C'est un jour de plus que la **moyenne nationale** (France métropolitaine et DOM en 2012-2013). Cet écart est justifié par la date d'observation qui compare les données de l'académie en 2013-2014 avec celle de la France en 2012-2013 où le jour de carence était appliqué.

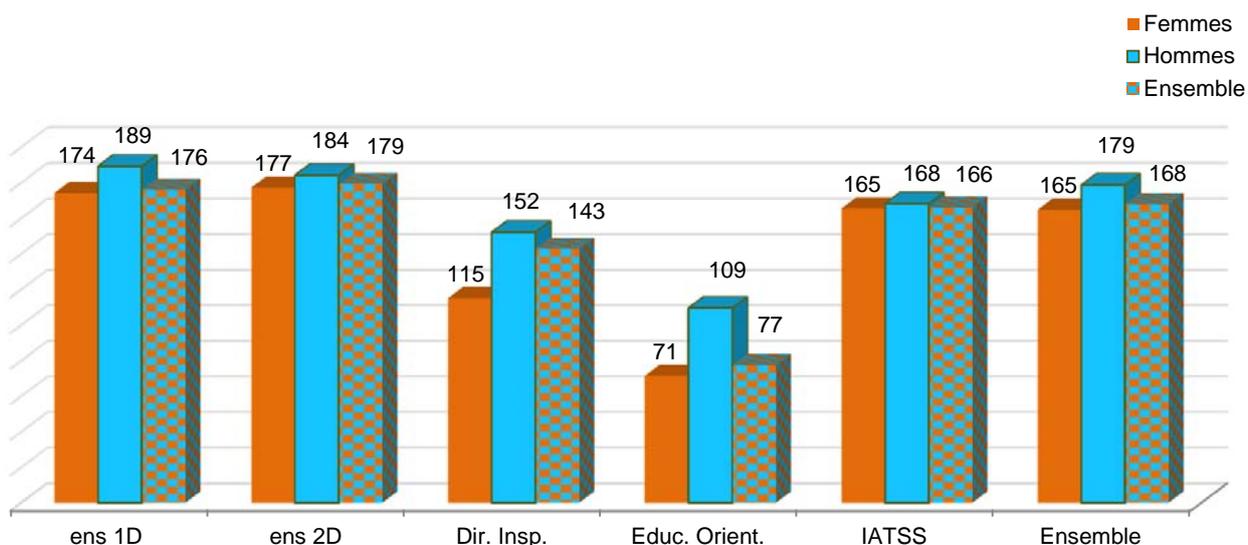


Les congés longs.

245 000 jours d'absence
durée moyenne d'une absence: 168 jours

Ce sont les congés de longue maladie, de longue durée imputable au service ou non et les congés de grave maladie des non-titulaires ayant eu lieu pendant la période comprise entre le 2 septembre 2013 et le 1er septembre 2014.

Durée moyenne des absences pour congé long (nombre de jours).



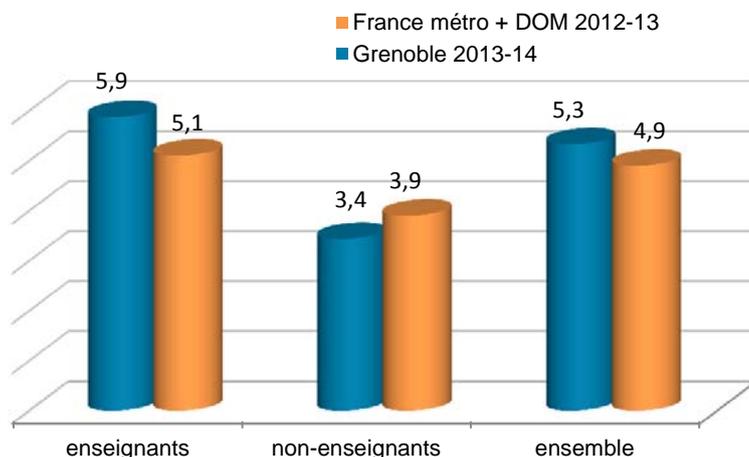
Les congés longs concernent souvent deux années scolaires ou plus; cependant, **seule est prise en compte la durée des congés ayant eu lieu pendant la période comprise entre le 2 septembre 2013 et le 1er septembre 2014.**

Les personnels d'éducation et d'orientation sont ceux dont la durée moyenne de congé long est la plus faible à cause du mode de recrutement des assistants d'éducation qui constituent plus de 86% des personnels de ce groupe.

Durée des congés longs, rapportée à tous les agents. Académie de Grenoble et France.

Rapporté à tous les agents, le nombre moyen de jours d'absence pour congé long est de **5,3 jours pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble** en 2013-2014.

C'est **0,4 jour de plus que la moyenne nationale** (France métropolitaine et DOM en 2012-2013). La durée d'absence des enseignants de l'académie est supérieure de 0,8 jours à la moyenne nationale. Celle des non-enseignants de l'académie est inférieure d'une demi-journée à la moyenne nationale.



Les maladies professionnelles et les accidents du travail

22 600 jours d'absence
durée moyenne d'une absence: 27,6 jours

Durée des absences pour maladie professionnelle ou accident du travail.

Nombre moyen de jours d'absence pour accident du travail.

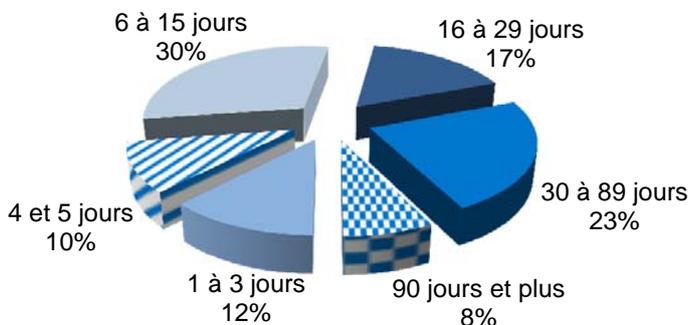
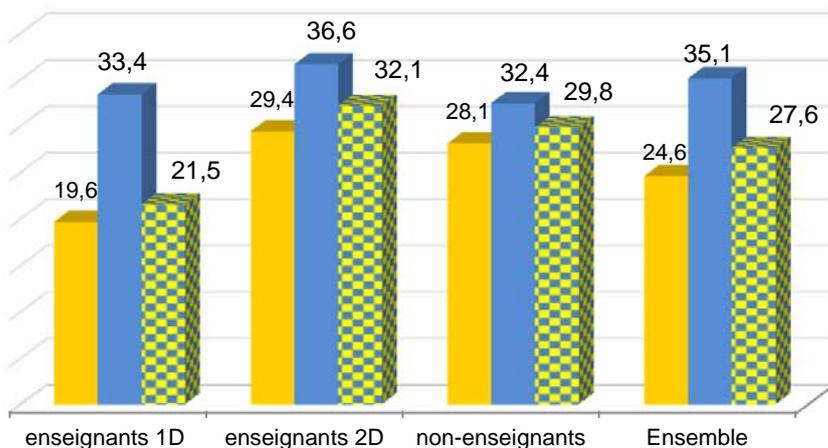
■ Femmes
■ Hommes
■ Ensemble

En 2013-2014, pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble les accidents du travail ont fait l'objet de 817 absences et les maladies professionnelles de 3 absences, c'est pourquoi elles ne sont pas prises en compte sur le graphe ci-contre .

Pour des raisons de secret statistique, les personnels non-enseignants ont été regroupés.

Pour l'ensemble des personnels, la durée moyenne d'arrêt de travail des hommes est supérieure de 10 jours à celle des femmes.

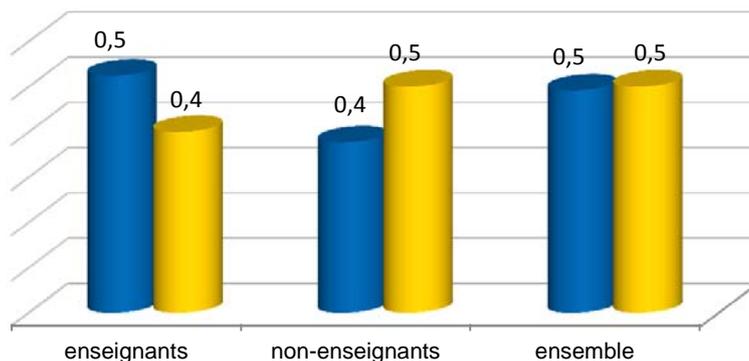
Ce sont les enseignants du 2nd degré dont la durée moyenne d'absence est la plus longue (32 jours).



Sept congés sur dix durent moins de 30 jours.

Durée des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, rapportée à tous les agents. Académie de Grenoble et France.

■ France métro + DOM 2012-13
■ Grenoble 2013-14



Rapporté à tous les agents, le nombre moyen de jours d'absence pour accident du travail ou maladie professionnelle est de **une demi-journée pour l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble** en 2013-2014.

C'est la durée moyenne nationale (France métropolitaine et DOM en 2012-2013). Les durées d'absence, par type de personnels, observées dans l'académie sont très proches des moyennes nationales.

L'accompagnement des personnels

Mesures d'accompagnement des personnels:

- tutorats
- reconversions
- conseil en mobilité de carrière
- plan handicap - FIPHFP

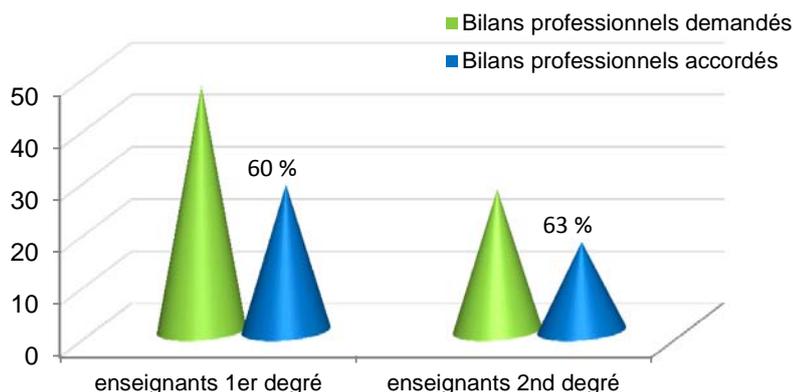
A la rentrée 2014, **17 personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi** ont été recrutées dans l'académie de Grenoble sur des postes d'enseignants ou d'administratifs.

Au cours de l'année 2014, **23 enseignants** en difficulté professionnelle ont bénéficié de l'aide d'un **tuteur**.

23 enseignants désirant changer de discipline, ont participé à un **plan d'adaptation ou de reconversion**.

Dans chaque département de l'académie, les personnels qui souhaitent changer d'orientation professionnelle, peuvent prendre un rendez-vous avec un **conseiller en mobilité de carrière**. Ce dernier les aide à établir un bilan de compétences.

Les bilans professionnels



Le bilan de compétences permet de mettre en oeuvre un plan d'action personnel (formation, validation des acquis de l'expérience...).

61% des bilans professionnels demandés par les enseignants du 1er degré et du 2nd degré ont été accordés.

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Bénéficiaires du FIPHFP au cours des années 2011 à 2014 (tous statuts de personnels hors université).

| Matériels | Année 2011 | | Année 2012 | | Année 2013 | | Année 2014 | |
|-----------------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| | Montants | Nb de personnes |
| Prothèses auditives | 78 401 € | 67 | 122 391 € | 93 | 187 633 € | 96 | 55 352 € | 35 |
| Matériel visuel | | | | | | | 719 € | < 5 |
| Matériel de bureau | | | | | | | 11 850 € | 7 |
| Matériel informatique | | | | | | | 35 091 € | 18 |
| Fauteuil | | | | | | | 12 443 € | 11 |
| Formation | | | | | | | 11 288 € | 6 |
| Bilan compétences | | | | | | | 2 430 € | < 5 |
| Transport | | | | | | | 13 546 € | 6 |
| Autres * | | | | | | | 11 779 € | 10 |

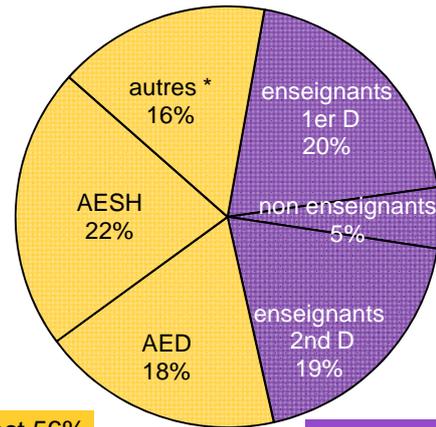
* interprétariat LDS, aménagement véhicule, frais déplacement

En 2014, au total, **98 personnes** ont bénéficié du fonds pour l'insertion des personnes handicapées **pour un budget total de 154 500 €**

LA CARRIERE

2 190 agents non-titulaires
directement recrutés à la rentrée 2014

1 702 lauréats d'un concours
ou d'un examen professionnel



recrutement direct 56%

concours 44 %

Le nombre de personnes recrutées directement augmente de 4,6% par rapport à la rentrée 2013 en raison de l'accroissement du nombre d'assistants d'éducation et d'accompagnants des élèves en situation de handicap.

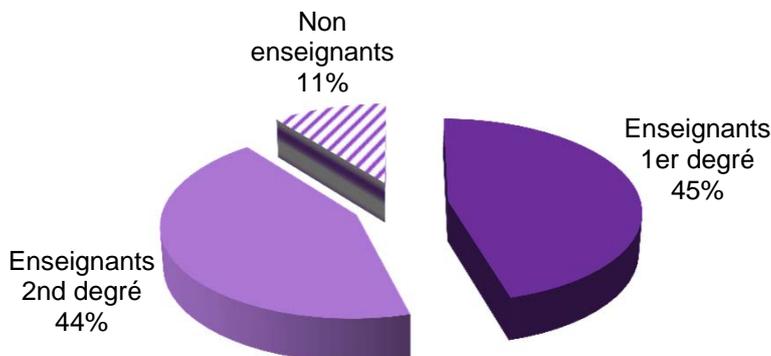
* Les autres personnes recrutées directement sont pour plus de la moitié des contractuels enseignants du 2nd degré, pour un tiers des assistants étrangers et pour le solde des contractuels type 10 mois, des contractuels bénéficiant de l'obligation d'emploi, des assistants de langue recrutés localement et des contractuels médico-sociaux.

Les concours 2014

Le nombre d'enseignants titulaires prenant leurs fonctions à la rentrée 2014 est en nette augmentation par rapport à la rentrée 2013 car il comprend, en plus des admis à la session normale de 2014, les lauréats de la session exceptionnelle 2014 (soit 382 professeurs des écoles et 210 professeurs de collèges et lycées).

| concours 2014 | Enseignants 1er degré | Enseignants 2nd degré | ATSS | CPE | Direction | Inspection | Ensemble |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|------------|-----------|-----------|------------|--------------|
| concours externe | 763 | 590 | 51 | 22 | | | 1 426 |
| concours interne * | | 141 | 66 | 4 | 34 | 5 | 250 |
| troisième concours | 14 | 12 | | | | | 26 |
| Total | 777 | 743 | 117 | 26 | 34 | 5 | 1 702 |

* y compris concours réservés et examens professionnels



A la rentrée 2014, neuf nouveaux fonctionnaires sur dix sont des enseignants.

Les ATSS représentent près des deux tiers des lauréats non-enseignants.

Les résultats des concours

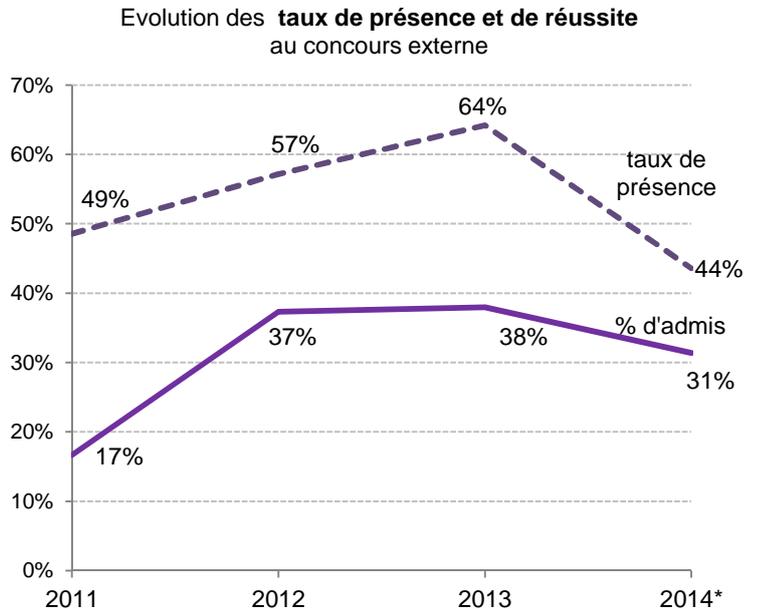
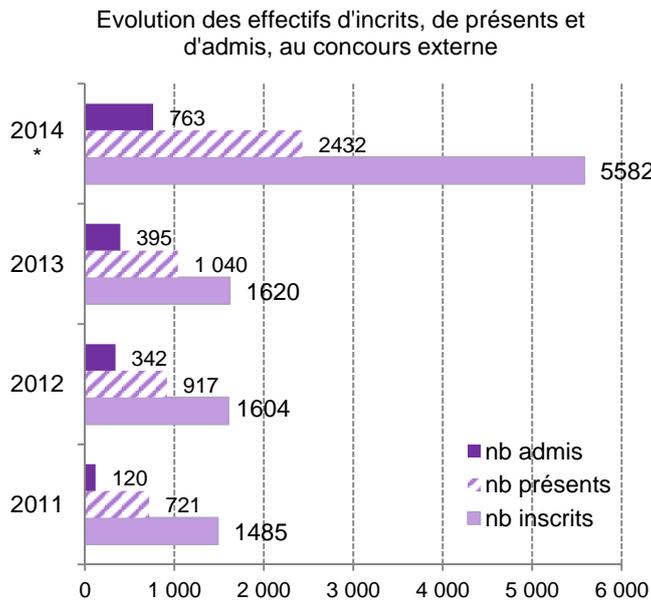
Les résultats aux concours sont calculés seulement pour les concours déconcentrés: concours de professeurs des écoles et concours administratifs. Les concours de professeurs des collèges et lycées sont des concours nationaux, il n'est donc pas possible de calculer des taux (présence, réussite) académiques.

Le taux de présence est le rapport du nombre de présents sur le nombre d'inscrits.

Le taux de réussite est égal au nombre d'admis sur le nombre de présents.

Concours de recrutement de professeurs des écoles. Sessions 2011 à 2014.

 En 2014, une session exceptionnelle de recrutement de professeurs des écoles a eu lieu, en plus de la session normale, d'où le nombre très important de candidats à ce concours.



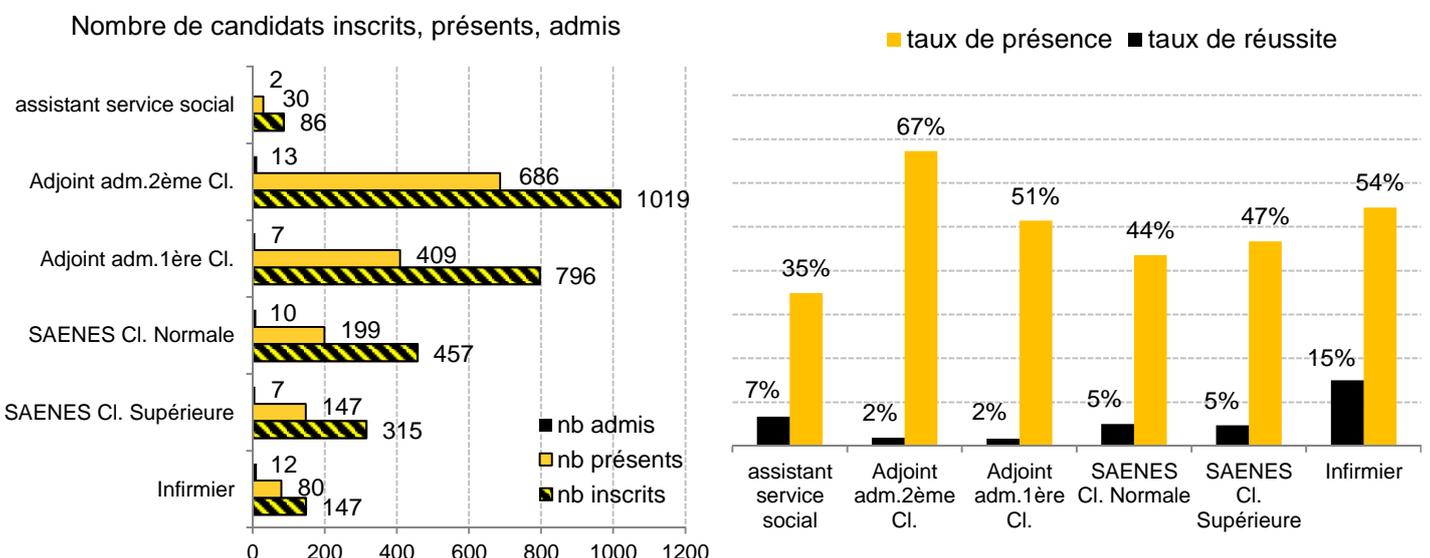
* y compris la session exceptionnelle 2014

Concours administratifs. Session 2014

Les concours externes

Selon les concours, les taux de présence varient de 35% (assistant de service social) à 67% (adjoint administratif 2ème classe) et les taux de réussite de 2% (adjoint administratif 1ère et 2ème classe) à 15% (infirmiers).

Remarque: le concours d'adjoint administratif 2ème classe "sans concours" est intégré dans cette statistique.

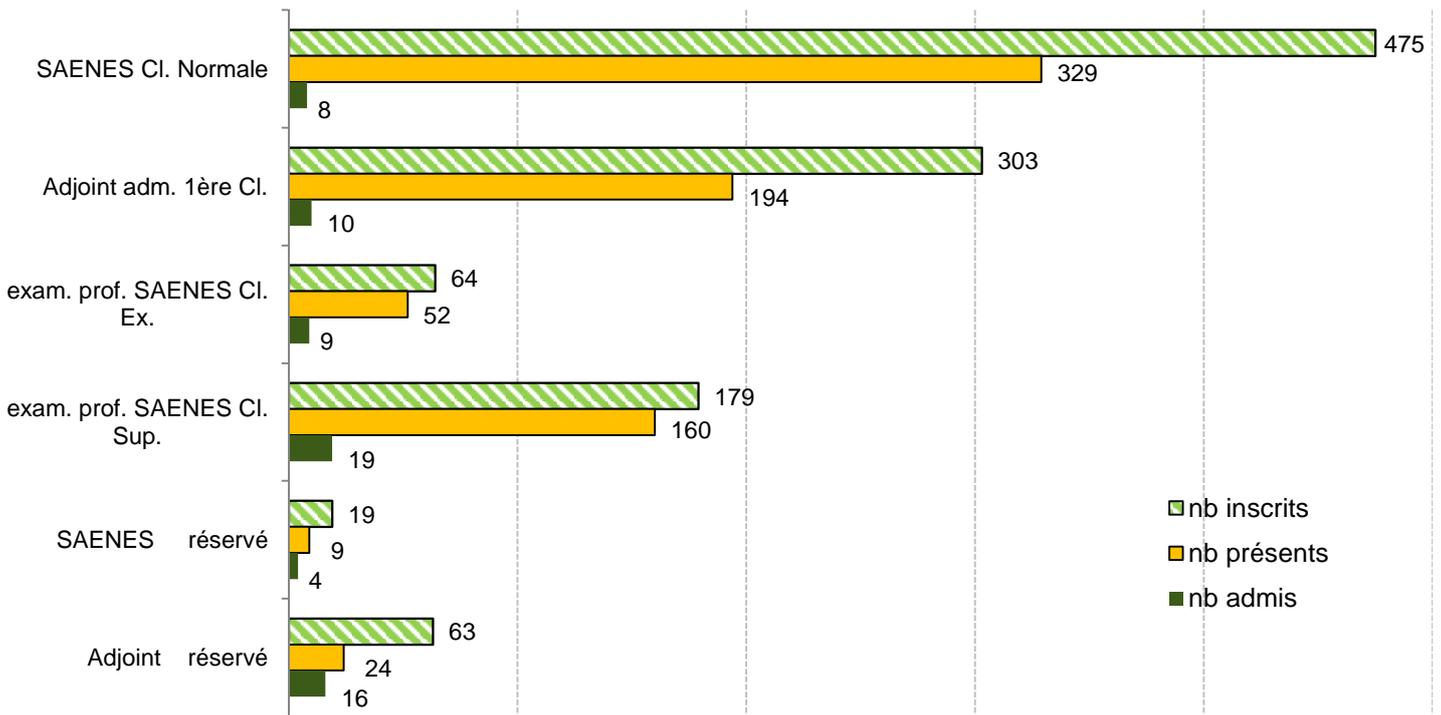


Concours administratifs internes et examens professionnels.

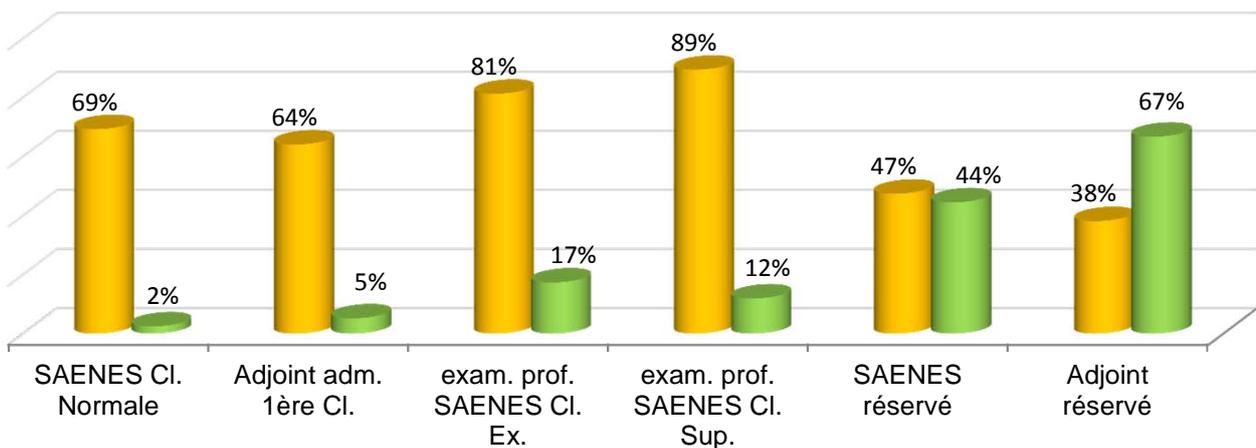
Les taux de présence aux concours internes sont supérieurs à ceux des concours externes : en moyenne 67% pour les deux concours internes mis en place à la session 2014 contre 55% en moyenne pour les concours externes de la même année.

Le taux de réussite moyen est de 3%, que ce soit pour les concours externes ou internes.

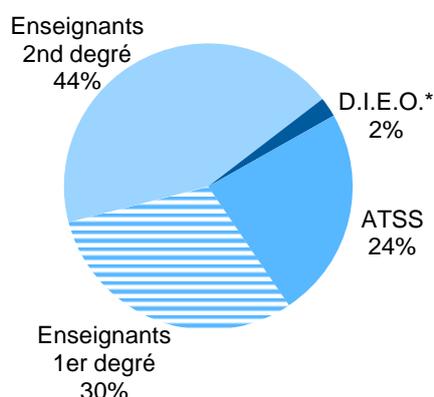
Nombre de candidats inscrits, présents, admis



■ taux de présence ■ taux de réussite



Les promotions de l'ensemble des personnels



* direction, inspection, éducation, orientation

Au total, 1 495 personnes promues
dont 94 % par tableau d'avancement

Les personnels peuvent être promus grâce à leur inscription dans un tableau d'avancement ou sur une liste d'aptitude. Les candidatures sont retenues en fonction de critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents.

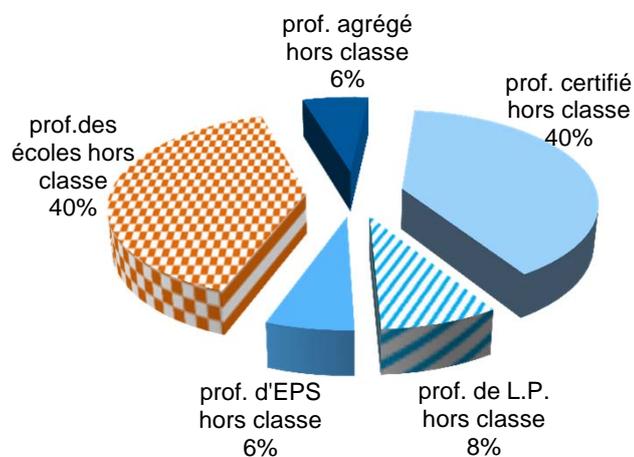
Parmi les 1 495 agents promus à la rentrée 2014, trois sur quatre sont des enseignants.

Les enseignants des 1er et 2nd degrés

**1 106 enseignants promus
dont 1 045 grâce à un tableau d'avancement**

Les promotions par tableau d'avancement.

| avancement au grade de... | Académie |
|---|--------------|
| prof. des écoles hors classe | 413 |
| prof. agrégé hors classe | 66 |
| prof. certifié hors classe | 409 |
| prof. de L.P. hors classe | 86 |
| prof. d'EPS hors classe | 64 |
| PEGC de classe except. | < 5 |
| chargé d'ens. d'EPS de cl. except./ hors classe | < 5 |
| Nb enseignants promus par tableau d'avancement | 1 045 |



Parmi les enseignants promus, deux sur cinq sont des professeurs des écoles accédant à la hors classe et deux sur cinq également sont des professeurs certifiés atteignant la hors classe.

Les promotions par liste d'aptitude statutaire

| accès au corps de... | Académie |
|---|-----------|
| prof. des écoles classe normale | 42 |
| prof. de chaire supérieure | < 5 |
| prof. agrégé classe normale | 8 |
| prof. certifié classe normale | 6 |
| prof. d'EPS classe normale | < 5 |
| Nb enseignants promus par liste d'aptitude | 61 |

Deux promotions, par liste d'aptitude, sur trois concernent l'accès au corps de professeurs des écoles.

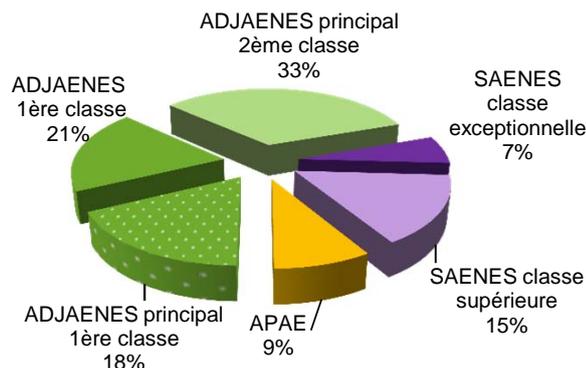
Les ATSS.

**356 personnes promues
dont 336 grâce à un tableau d'avancement**

Les statistiques des tableaux ci-dessous concernent uniquement les promotions par tableau d'avancement qui sont très largement majoritaires. Quelques candidats inscrits dans un tableau d'avancement ont également passé un examen professionnel.

Personnels administratifs.

| avancement au grade de... | Académie |
|---|------------|
| ADJAENES principal 1ère classe | 45 |
| ADJAENES 1ère classe | 48 |
| ADJAENES principal 2ème classe | 83 |
| SAENES classe exceptionnelle | 16 |
| SAENES classe supérieure | 39 |
| APAE | 22 |
| Nombre d'administratifs promus à la rentrée 2014 | 253 |



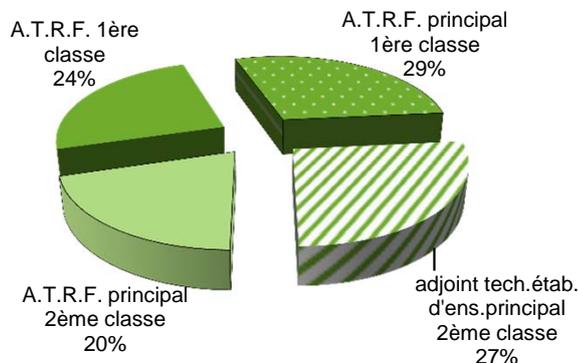
A la rentrée 2014, le nombre d'administratifs promus a augmenté de 4,5% par rapport à la rentrée 2013.

Parmi les administratifs promus en 2014, sept sur dix appartiennent à la catégorie C et 2 sur dix à la catégorie B.

En plus de ces 253 personnes, 9 agents ont accédé au corps des SAENES et 9 également ont été promus au corps des AAE sur liste d'aptitude.

Personnels ITRF

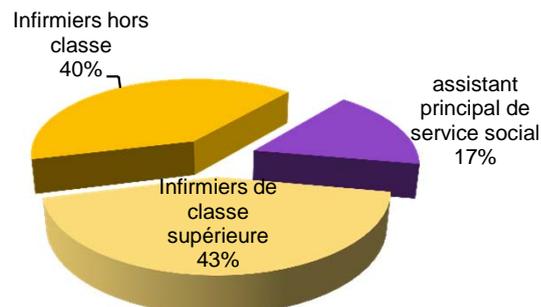
| avancement au grade de... | Académie |
|--|-----------|
| adjoint tech. de rech. et de form. principal 2ème classe | 10 |
| adjoint tech. de rech. et de form. 1ère classe | 12 |
| adjoint tech. de rech. et de form. principal 1ère classe | 14 |
| adjoint tech. des étab. d'ens.principal 2ème classe | 13 |
| adjoint tech. des étab. d'ens. principal de 1ère classe | < 5 |
| Nombre de pers. techniques promus. Rentrée 2014 | 50 |



A la rentrée 2014, 50 adjoints techniques ont obtenu un avancement. Ce nombre est stable par rapport aux deux rentrées précédentes. **Les listes d'aptitude ont également permis à 2 personnes d'accéder au corps supérieur à la rentrée 2014.**

Personnels médico-sociaux

| avancement au grade de... | Académie |
|---|-----------|
| assistant principal de service social | 5 |
| Infirmiers de classe supérieure | 13 |
| Infirmiers hors classe | 12 |
| médecin de l'éduc. nat. de 1ère classe | < 5 |
| Nb. de pers. médico-sociaux promus. Rentrée 2014 | 33 |



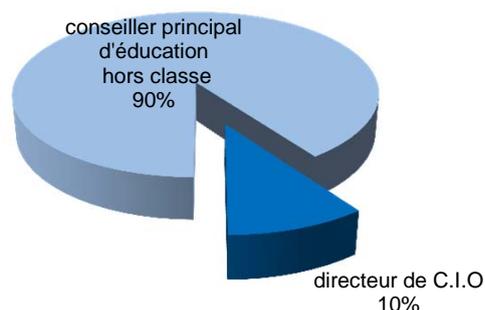
A la rentrée 2014, 25 infirmiers ont été promus; ce nombre est stable par rapport aux deux rentrées précédentes.

Cinq assistants sociaux ont obtenu un avancement en 2014, alors qu'à la rentrée 2013 aucun n'avait eu de promotion.

Promotions des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (D.I.E.O.).

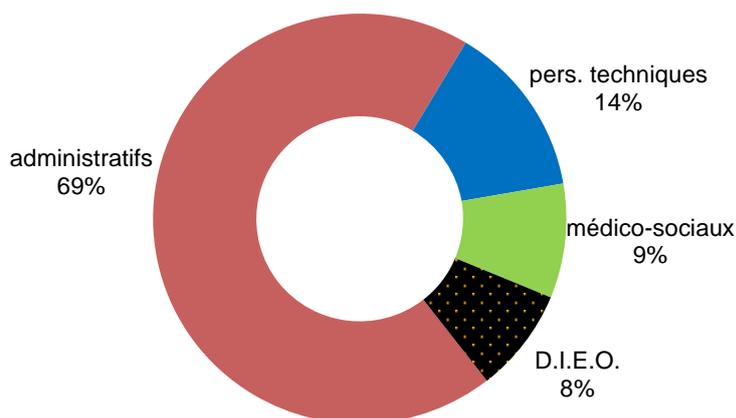
**33 personnes promues
dont 30 grâce à un tableau d'avancement**

| avancement au grade de... | Académie |
|---|-----------|
| conseiller principal d'éducation hors classe | 27 |
| directeur de centre d'information et d'orientation | < 5 |
| Nombre de pers. D.I.E.O. promus . Rentrée 2013 | 30 |



En plus des 30 personnes promues grâce au tableau d'avancement, 2 personnels de direction et un inspecteur de l'éducation nationale de classe normale ont été nommés sur liste d'aptitude.

Répartition des personnels non enseignants promus par tableau d'avancement.



Par rapport au nombre de personnes en activité à la rentrée 2014, les personnels promus par tableau d'avancement représentent:

- 7,8% des administratifs
- 5,4% des personnels techniques
- 5,8% des personnels médico-sociaux
- 2,2% des D.I.E.O

LA FORMATION CONTINUE

Certaines formations sont en cours ou vont se dérouler au mois de juin, les taux de présence ne sont donc qu'indicatifs, ils peuvent être au moment de cette publication inférieurs, voire très inférieurs à la réalité.

La formation continue des personnels du 1er degré (hors AED-AESH).

Année scolaire 2014-2015.

2 900 modules réalisés

46 000 candidatures retenues

28 500 stagiaires présents

23 700 journées stagiaires

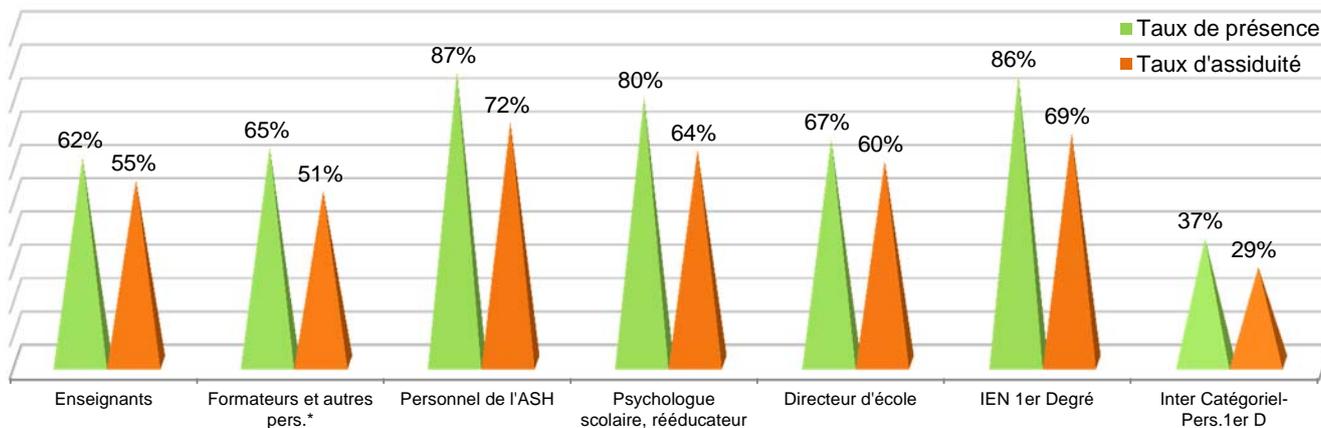
Remarque: en 2013-2014, les modules de formation qui existaient en présentiel et en FOAD faisaient l'objet d'un double comptage. En 2014-2015, ces modules (concernant le plus souvent les animations pédagogiques destinées aux enseignants) sont regroupés en modules hybrides et donc ne sont comptabilisés qu'une fois.

En 2014-2015, parmi les 56 481 candidatures déposées par les personnels du 1er degré public, 45 957 ont été retenues ce qui correspond à **un taux d'acceptation de 81%** pour l'ensemble des personnels.

95 % des candidatures sont déposées par des enseignants.

Les taux d'acceptation sont très élevés (de 76% pour les directeurs d'école jusqu'à 100% pour la plupart des autres catégories de personnels).

Taux de présence et d'assiduité des stagiaires en 2014-2015



* Autres personnels = Maîtres formateurs, Conseillers pédagogiques, Animateurs informatique

Définitions:

taux de présence= nombre de stagiaires présents par rapport au nombre de candidats retenus

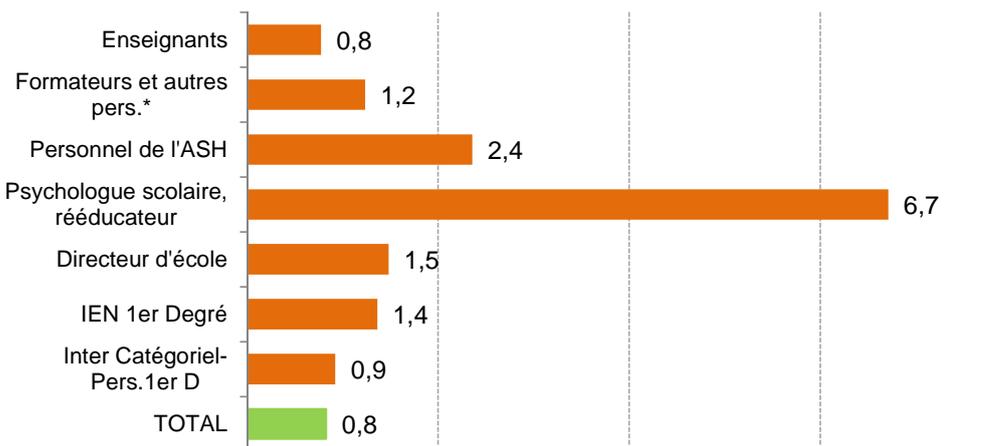
taux d'assiduité= nombre de stagiaires assidus aux modules par rapport au nombre de candidats retenus.

Pour l'ensemble des personnels du 1er degré, près de deux candidatures acceptées sur trois sont suivies d'un stage effectif (taux de présence 62 %). Le taux d'assiduité est de 55 %. Ces taux sont en nette augmentation par rapport à ceux observés en 2013-2014 : respectivement 52% et 44 % en 2013-2014 .

En 2014-2015, ce sont les personnels de l'ASH qui ont réalisé le taux de présence le plus élevé (87%), ils sont aussi les plus assidus (72%).

Les personnels inter-catégoriel du 1er degré sont les moins présents (taux de présence 37%) et les moins assidus (taux

Durée moyenne de formation en jours, par stagiaire présent.



Pour l'ensemble des personnels du 1er degré, la durée moyenne de formation est de 0,8 jour par stagiaire présent.

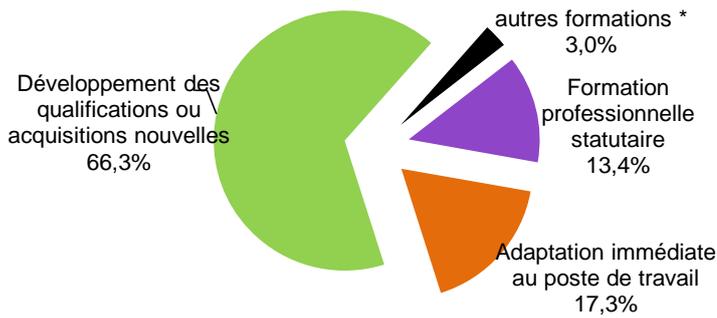
La **durée moyenne** des formations au **niveau national** a été de **1,4 jours en 2012-2013**.

Les objectifs de formation

3 objectifs regroupent
97% des candidats présents

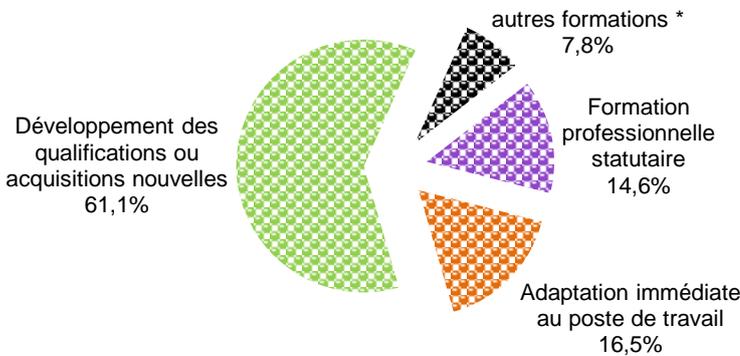
durée moyenne des formations: 0,8 jours

Répartition des candidats présents par objectif de formation.



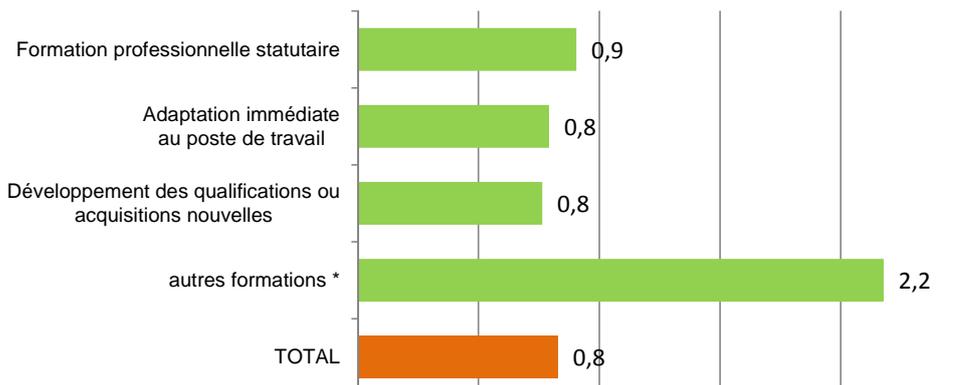
* Les autres formations ont pour objectifs le développement des compétences liées aux activités de formation, l'élaboration de ressources, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, la préparation aux examens et concours et la formation diplômante.

Répartition des journées stagiaires par objectif de formation.



Les 3 formations les plus demandées représentent 92% des journées stagiaires.

Durée moyenne de formation des stagiaires présents selon les objectifs

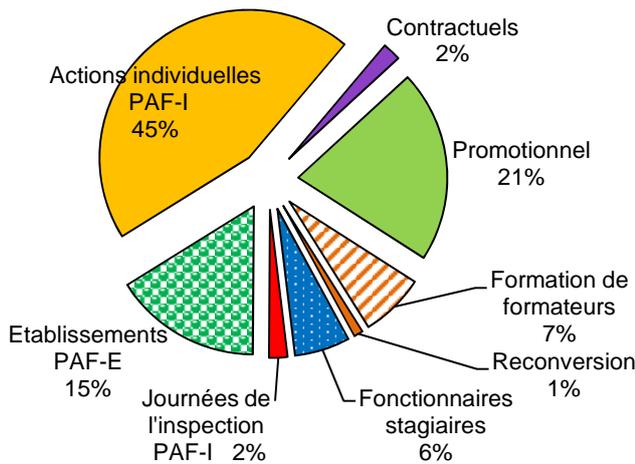


La durée moyenne d'un module est très variable selon les objectifs: moins d'un jour pour le développement des qualifications ou des compétences à 5,5 jours pour les préparations aux examens et concours ou les formations diplômantes.

La formation continue des enseignants du 2nd degré et des personnels d'éducation et d'orientation
Année scolaire 2014-2015.

plus de 3 000 actions réalisées
 37 300 candidatures retenues
 71 500 journées stagiaires

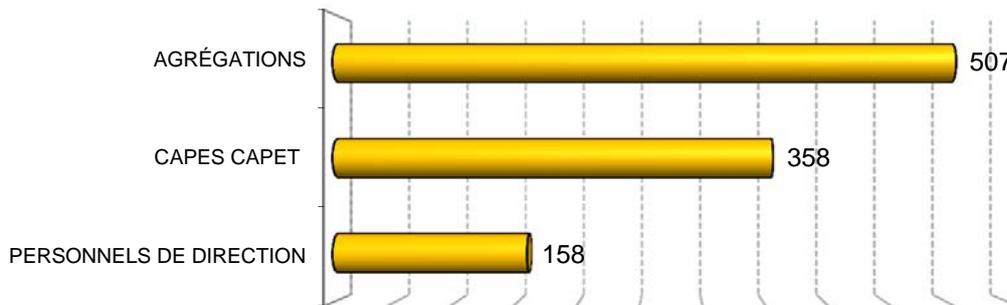
Répartition du nombre de journées-stagiaires par action de formation



En 2014-2015, le **taux d'acceptation** pour l'ensemble des enseignants du 2nd degré **est de 86 %** contre 84% en 2013-2014.

Les formations promotionnelles

Nombre de candidats retenus aux préparations aux concours internes et réservés



L'académie poursuit sa politique d'aide au développement professionnel avec la possibilité de changement de statut (contractuel à titulaire) et de corps (PLP, certifié, agrégé). Ce dispositif implique **plus d'un millier de préparonnaires** aux concours et **mobilise plus de 30 responsables**.

L'évolution vers l'hybridation de la formation est maintenant réellement engagée.

Les résultats lors des dernières sessions sont remarquables: 97 admissibles à l'agrégation et 50 admis toutes disciplines confondues.

Le numérique éducatif

C'est un axe fort de la stratégie de formation de l'académie. Il vise le développement de l'usage pédagogique du numérique (usage de tablettes, des ENT, pratiques innovantes ...).

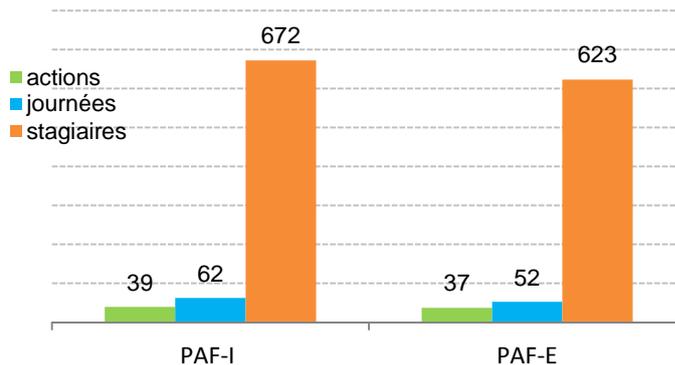
Les assises du numérique ont réuni **566 personnes**.

109 actions
 3 661 candidats
 7 300 journées stagiaires

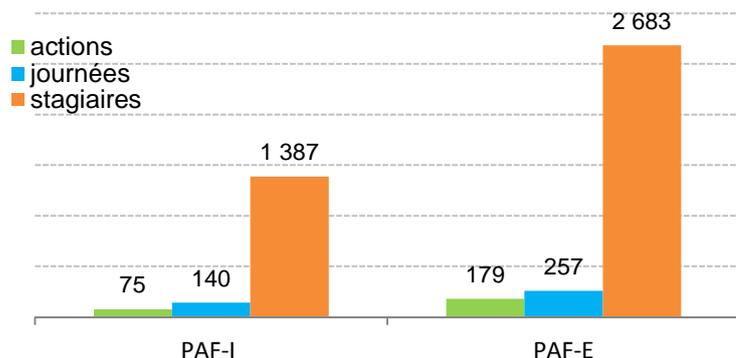
Les besoins éducatifs particuliers

- des actions de formation ont été mises en œuvre dans le cadre du PAF-I à inscriptions individuelles ainsi que dans le cadre du PAF-E à l'initiative des équipes d'établissement.

- 46 enseignants ont suivi la préparation au 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).



L'interdisciplinarité



Les formations qui interrogent l'interdisciplinarité (l'évaluation, la démarche de projet, la persévérance scolaire...) **représentent une part grandissante du plan de formation.** Logiquement, c'est dans le PAF-E que l'on retrouve la majorité des actions.

L'accompagnement des contractuels

180 personnes entrées récemment dans le métier

Le réseau de visioconférence

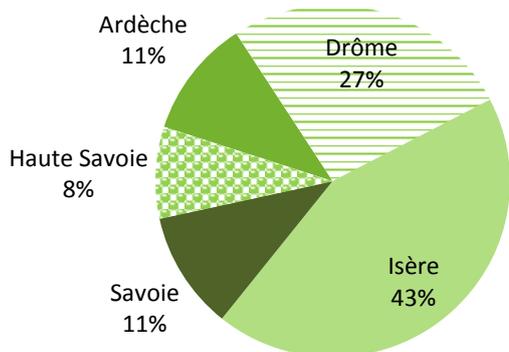
rendu opérationnel par la DAAF et la DSI
Points d'accès répartis sur tout le territoire

La vidéothèque "FOCUS"

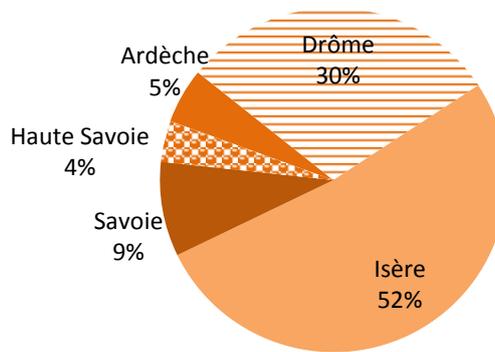
Série de clips vidéos d'information et de formation en ligne sur le site de l'académie de Grenoble

La liaison écoles-collèges

83 actions



674 candidatures retenues



La formation continue des personnels ATSS, de direction et d'inspection. Année scolaire 2014-2015.

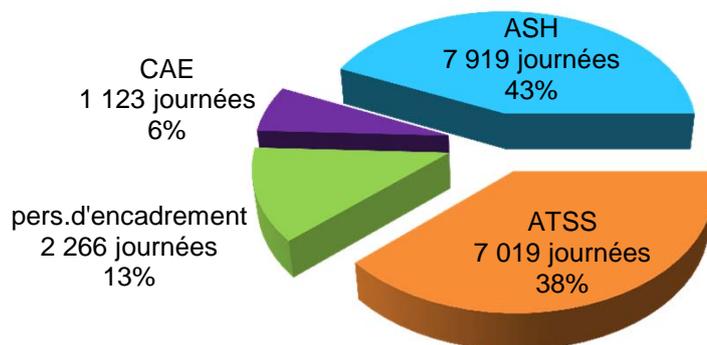
7 000 journées de convocation des personnels ATSS
et 253 modules

2 270 journées de convocations des personnels
d'encadrement * et 85 modules

9 000 journées de convocations pour les CAE et ASH

* personnels de direction, inspection, administrateurs de l'éducation nationale et APAENES

Nombre de journées de convocation par catégorie de personnels



Concernant les contrats aidés CUI-CAE, les formations relèvent du volet adaptation à l'emploi mis en oeuvre par la DIFOR.

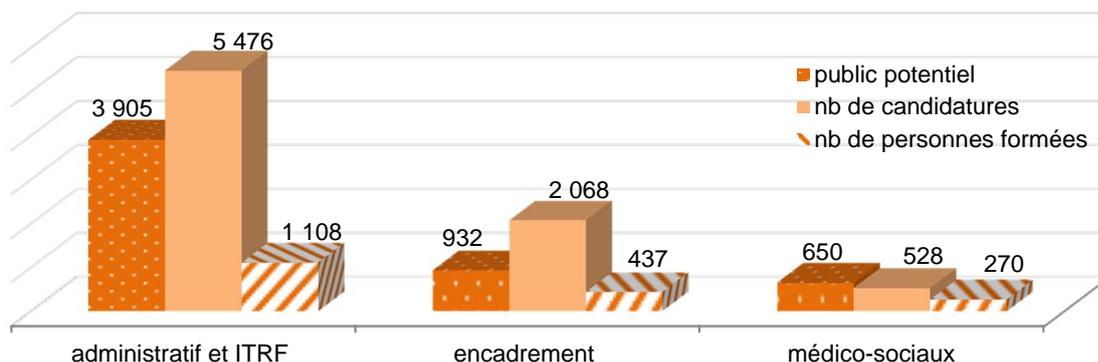
CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) mission «assistance administrative aux directeurs d'école » et mission « assistance éducative dans le 2nd degré".

«ASH» mission «aide à la scolarisation des élèves handicapés» ; le plan de formation est académique, sa mise en oeuvre relève des DSDEN; il concerne les CAE et les AESH.

Les journées de convocation des administratifs (hors administrateurs et APAENES) et ITRF constituent plus de 91 % des journées de convocation des ATSS.

Les personnels médico-sociaux représentent environ 600 jours de convocation en 2014-2015.

Nombre de candidatures et de personnes formées par type de personnel et public potentiel

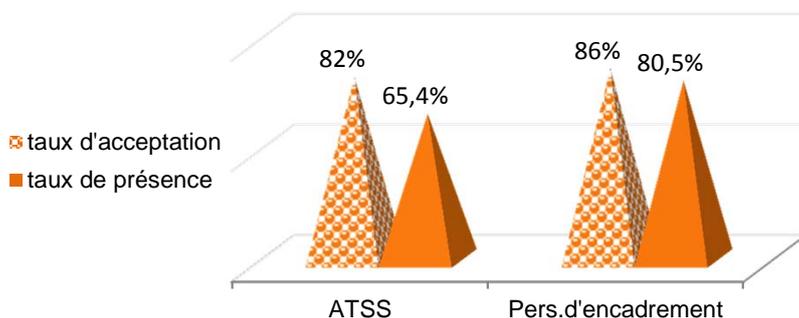


Taux d'acceptation et de présence selon les types de personnels

Définitions:

taux d'acceptation = nombre de candidatures retenues par rapport au nombre de candidatures

taux de présence = nombre de stagiaires présents par rapport au nombre de candidats retenus



En ce qui concerne les ATSS:

Selon les groupes ressources, les taux d'acceptation des formations varient de 49 % pour "laboratoire" à 91 % pour les formations du PNF.

Les taux de présence sont compris entre 51 % pour "GESAM" (gestion et administration) et 78% pour "applications et réseaux".

Nombre de journées de convocation par nature de formation

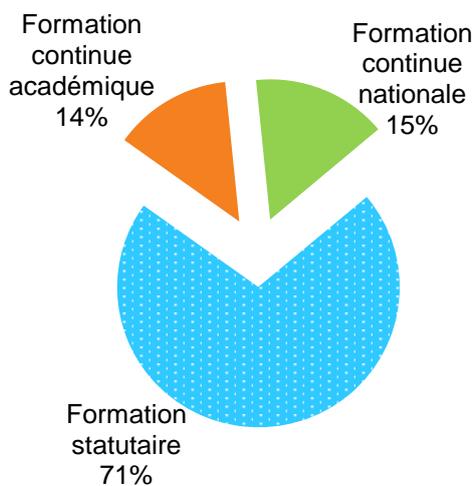
durées moyennes des formations par stagiaire:

personnels d'encadrement * = 1,3 jours

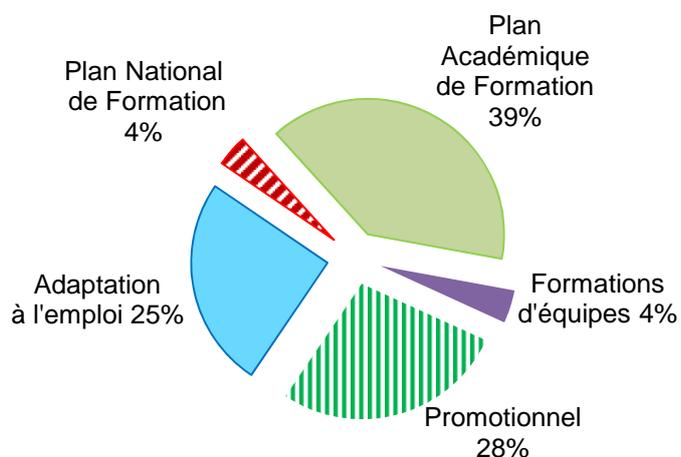
ATSS : 1,4 jours

* personnels de direction, inspection, administrateurs de l'éducation nationale et APAE

Personnels d'encadrement

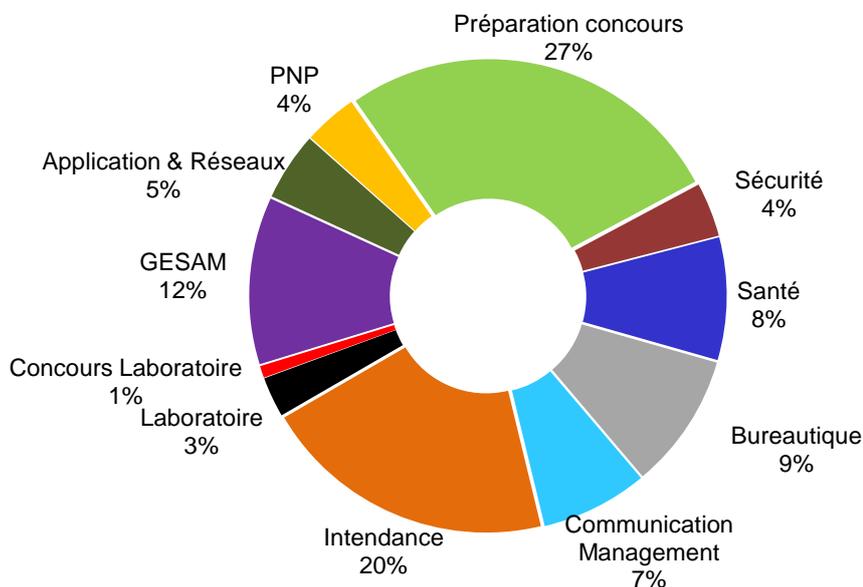


Personnels ATSS



Les formations de formateurs et les formations interministérielles, très peu nombreuses (respectivement 0,5% et 0,1%) ne sont pas représentées sur le graphe ci-dessus.

Nombre de journées de convocation des personnels ATSS par groupe ressources.

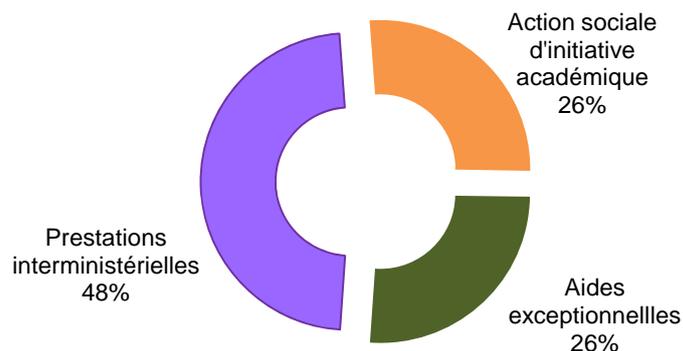


LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale

Bilan de l'action sociale de l'année 2014.

903 000 euros
près de la moitié sont des PIM



L'action sociale de l'Etat contribue à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des agents et de leurs familles. Elle décline les grands axes de la politique nationale avec les prestations interministérielles à réglementation commune (PIM) gérées au niveau académique.

En application de la circulaire ministérielle du 17 février 2014 et des besoins spécifiques constatés localement, elle offre également des prestations d'action sociale d'initiative académique (ASIA), des aides exceptionnelles (AE) et des prêts. Les personnels de l'enseignement public relèvent du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », ceux de l'enseignement privé, du programme 139 "enseignement privé des 1er et 2nd degrés" et ceux de l'enseignement supérieur, du programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire".

Les dépenses d'action sociale de l'année 2014 s'élèvent à 901 541 € pour l'enseignement public et 1 300 € pour l'enseignement supérieur. Elles représentent un montant total de 902 841 € pour le seul secteur public présenté dans ce bilan social.

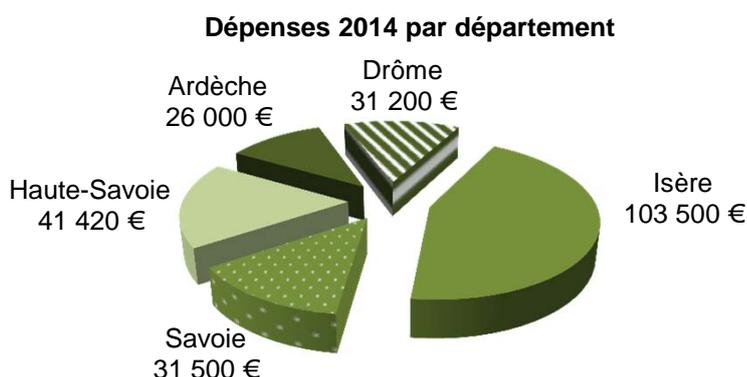
| Action | 214 public | 150 supérieur | Total 2014 |
|----------------------------|------------------|----------------|------------------|
| PIM | 430 716 € | | 430 716 € |
| ASIA | 238 505 € | | 238 505 € |
| Aides exceptionnelles | 232 320 € | 1 300 € | 233 620 € |
| TOTAL dépenses 2014 | 901 541 € | 1 300 € | 902 841 € |

98 agents ont accepté l'offre de prêt à taux zéro pour un montant total de 121 300 €.

Globalement, les prestations PIM représentent la moitié des dépenses; les prestations ASIA et les aides exceptionnelles se partagent équitablement l'autre moitié.

Les aides exceptionnelles.

Les aides exceptionnelles sont attribuées après l'instruction des dossiers par les services sociaux et l'avis de la CDAS (commission départementale d'action sociale). Le montant total des aides exceptionnelles distribué (233 620 €) est en augmentation de 1,8% par rapport à l'an dernier. L'aide exceptionnelle moyenne versée par bénéficiaire s'est élevée à

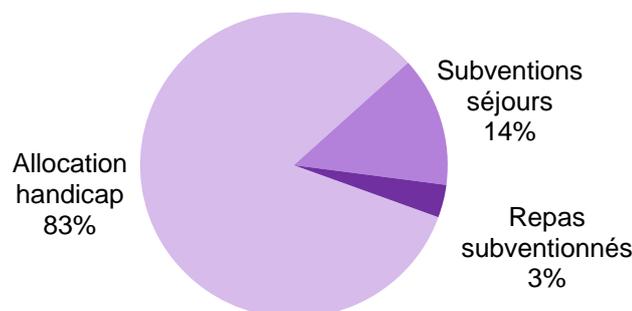


Les prestations inter-ministérielles (PIM)

4 prestations sur 5
sont des allocations handicap

Ces aides sont instruites sur dossier par le bureau d'action sociale du rectorat au sein de la division budgétaire et financière. Les services sociaux n'interviennent pas dans la procédure. L'aide est attribuée selon des critères et un barème précis définis par le ministère.

La baisse des dépenses entre 2014 et 2013 (- 3,6%) fait suite à une augmentation de 12,2% entre 2012 et 2013. Les allocations versées au titre du handicap représentent près de 83 % des prestations versées, elles sont une priorité de l'académie et ont nécessité un redéploiement de crédits.



Les prestations d'action sociale d'initiative académique (ASIA)

Ces prestations permettent à l'académie dans le respect des principes généraux définis nationalement, d'adapter l'action sociale aux caractéristiques et aux priorités locales.

64% des dépenses pour l'aide à l'enfance

Les prestations ASIA concernent : l'aide à l'enfance, à l'installation, au logement, aux études, les déplacements des non-titulaires, ceux auprès de malades hospitalisés, une participation handicap ainsi que le fonctionnement des restaurants, les bilans de compétence, les consultations de psychologue et les actions collectives.

L'aide à l'enfance retrouve son niveau de 2011 après les importantes hausses de 2012 et 2013 dues au glissement du traitement des dossiers sur plusieurs années.

ANNEXES

Administratifs

adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
agent comptable de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
agent comptable d'EPCSCP
attaché d'administration de l'Etat
conseiller d'administration scolaire et universitaire
directeur de C.R.O.U.S.
recteur d'académie
secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
secrétaire général d'académie
secrétaire général d'université

Medico-sociaux

assistant de service social
conseiller technique de service social
infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A
médecin de l'éducation nationale
médecin de l'éducation nationale - conseiller technique

Personnels techniques

adjoint technique de recherche et de formation
adjoint technique des établissements d'enseignement
assistant ingénieur
ingénieur de recherche
ingénieur d'études
technicien de recherche et formation

Enseignants du 1er degré

admissible contractuel 1er degré session exceptionnelle 2014
Instituteur
professeur des écoles

Enseignants du 2nd degré

admissible contractuel 2nd degré session exceptionnelle 2014
professeurs de chaire supérieure
professeurs agrégés
professeurs certifiés
professeurs des lycées professionnels
professeurs d'enseignement général des collèges
chargés d'enseignement d'EPS
adjoints d'enseignement
intervenants de langues
professeurs contractuels

Personnels de direction

principaux de collèges et adjoints
proviseurs de LP et adjoints
proviseurs de lycées et adjoints

Personnels d'inspection

inspecteur de l'éducation nationale
inspecteur pédagogique régional

Personnels d'éducation

accompagnant d'élève en situation de handicap
assistant d'éducation
conseiller principal d'éducation

Personnels d'orientation

conseiller d'orientation
directeur de centre d'information et d'orientation

Définitions des sigles

Annexe 2

| | |
|-----------------|--|
| AAE | Attaché d'administration de l'Etat |
| ADJAENES | Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur |
| AESH | Accompagnant d'élève en situation de handicap |
| AGAPE | Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles |
| AGORA | Aide à la gestion optimisée des ressources ATSS |
| APAE | Attaché principal d'administration de l'Etat |
| ASIA | Action sociale d'initiative académique |
| ASH | mission : Aide à la scolarisation des élèves handicapés |
| ATRF | Adjoint technique de recherche et de formation |
| ATSS | personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé |
| CAE | Contrat d'accompagnement dans l'emploi |
| CA-SH | Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap |
| CPE | Conseiller principal d'éducation |
| CROUS | Centre régional des œuvres universitaires et scolaires |
| DIEO | Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation |
| DOM | Département d'outre-mer |
| EPCSCP | Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel |
| EPP | Emploi, poste, personnel |
| EREA | Etablissement régional d'enseignement adapté |
| FOAD | Formation ouverte à distance |
| GESAM | Gestion et administration |
| IA-IPR | Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique régional |
| LOLF | Loi organique relative aux lois de finances |
| PAF-E | Plan académique des formations d'équipes |
| PAF-I | Plan académique des formations individuelles |
| PEGC | Professeur d'enseignement général des collèges |
| PIM | Prestation inter-ministérielle |
| PLP | Professeur de lycée professionnel |
| PNP | Programme national de pilotage |
| SAENES | Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur |

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SUR 6 ANS.

Pour chaque année scolaire, la date d'observation est le 1er janvier.
Janvier 2015 concerne donc l'année scolaire 2014-2015.

PUBLIC

| Type de personnels | Janvier 2010 | Janvier 2011 | Janvier 2012 | Janvier 2013 | Janvier 2014 | Janvier 2015 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Enseignants 1er degré | 16 504 | 16 476 | 16 139 | 16 134 | 16 566 | 16 622 |
| Enseignants 2nd degré | 19 831 | 19 686 | 19 656 | 18 922 | 19 277 | 19 399 |
| Direction et Inspection | 705 | 701 | 705 | 713 | 714 | 732 |
| Education et Orientation | 4 472 | 4 354 | 4 586 | 4 840 | 4 737 | 4 825 |
| ATSS | 5 021 | 4 942 | 4 847 | 4 807 | 4 766 | 4 755 |
| Total général | 46 533 | 46 159 | 45 933 | 45 416 | 46 060 | 46 333 |